



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8971^e séance

Mardi 22 février 2022, à 10 heures
New York

Président : M. Nebenzia/M^{me} Evstigneeva. (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine
(S/2022/119)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2022/119)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M. Bertino Matias Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du bureau de l'Union africaine en République centrafricaine ; et M. João Samuel Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/119, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ndiaye.

M. Ndiaye : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général de me faire encore une fois l'honneur de prendre la parole aujourd'hui, devant le Conseil, pour présenter son rapport sur la situation en République centrafricaine (S/2022/119), en application des dispositions pertinentes de la résolution 2605 (2021) du 12 novembre 2021. J'aimerais, dès l'entame de mon propos saluer l'intérêt que le Conseil continue de porter à la situation en République centrafricaine ainsi que le soutien unanime apporté à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en renouvelant son mandat et en l'adaptant sans cesse au contexte et aux exigences de la situation sur le terrain.

Je saisis cette occasion pour renouveler mes félicitations et mes vœux de succès au nouveau Premier Ministre centrafricain, M. Félix Moloua et à son gouvernement qui a assurément de nombreux défis à relever, notamment la mise en œuvre de l'Accord de paix, la conduite du dialogue républicain, la restauration de l'autorité et des services de l'État conformément aux exigences de l'état de droit pour une prise en charge effective des populations affectées par la crise.

Il n'est point besoin de relever que ces populations n'aspirent qu'à reprendre leurs activités socioéconomiques et bénéficier d'une relance des programmes de développement compte tenu de la période de récession post-COVID qui fragilise le tissu social. Il en est de même pour la tenue des élections locales tant attendues depuis 1988.

Dans ce cadre, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies sont et demeurent pleinement mobilisées aux côtés du Gouvernement et du peuple centrafricains, avec tous leurs partenaires. Je voudrais, encore une fois, exprimer notre gratitude aux membres du Conseil pour leur soutien décisif lors de la crise électorale, notamment à travers l'augmentation du plafond des contingents militaires et de police.

J'exprime ma reconnaissance au quartier général pour les efforts déployés afin de diligenter le déploiement des nouvelles capacités militaires et de police dont les plus essentielles ont commencé à arriver et devraient conférer à la Mission une plus grande aptitude à protéger les populations civiles et à défendre son mandat. Tout en leur renouvelant ma gratitude pour leur soutien constant à la MINUSCA, j'encourage les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à honorer leur engagement de déployer leurs contingents.

Des progrès vers la paix et la stabilité en République centrafricaine sont notés et se poursuivent avec des défis toujours pressants. À la suite de l'adoption de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs le 16 septembre 2021 et de la déclaration du cessez-le-feu unilatéral par le Président Touadera le 15 octobre, des représentants de cette organisation sous-régionale ont effectué une visite de suivi à Bangui le 14 janvier 2022 pour faire avancer la mise en œuvre effective de la feuille de route pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Je remercie tous les partenaires régionaux et internationaux et les États de la sous-région engagés dans cette initiative et j'en appelle à leur soutien continu pour atteindre les objectifs escomptés. Cette initiative, faut-il le rappeler, gagnerait à renforcer son ancrage dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation.

J'appelle ainsi le Gouvernement à manifester davantage son engagement pour l'avancement du processus de paix à travers l'adoption de mesures concrètes et rapides. Il s'agit en particulier, concernant la feuille de route, d'en définir les mécanismes de suivi, en les rendant opérationnels, adossés à un calendrier clair et en responsabilisant chacune des parties prenantes.

Le succès de la feuille de route n'est possible que s'il existe une forte volonté politique et si tous les acteurs matérialisent, sans équivoque et de manière irréversible, leur commune volonté de dépassement de la crise par l'exécution de bonne foi de toutes leurs obligations. Le peuple centrafricain est toujours en attente des dividendes de la paix. Il est urgent que ce processus politique vienne alléger les souffrances des populations, victimes des violences d'un conflit qui n'a que trop duré.

Les partenaires de la République centrafricaine, la MINUSCA en premier, continuent de jouer un rôle proactif en soutenant les conditions propices à la poursuite du processus de paix. La complémentarité entre la feuille de route conjointe et l'Accord de paix du 6 février 2019, devrait faciliter des interactions synergiques, et promouvoir la revitalisation dudit Accord.

À cet effet, la visite à Bangui mi-février, des experts de la Conférence des Grands Lacs, rwandais et angolais, a permis l'établissement et l'élaboration des termes de référence d'un groupe de travail de suivi, en coordination étroite avec les autorités nationales et les partenaires internationaux. Ce groupe de travail est responsable du suivi de trois aspects de la feuille de route de Luanda, arrêtés lors du dernier sommet de la Conférence des Grands Lacs, à savoir : l'engagement avec les groupes armés ; les effets de la déclaration de cessez-le-feu unilatéral par le Chef de l'État ; et le renforcement de la capacité opérationnelle du Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ce groupe de travail devrait alors permettre de redonner de l'élan au processus de paix de manière coordonnée et de saisir toute nouvelle opportunité de mutualisation des expertises et ressources dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

La MINUSCA travaille à remobiliser tous les partenaires et fait un usage optimal de ses bons offices et de sa force afin d'accroître la contribution des partenaires internationaux au processus de paix et de s'assurer, avec toutes les parties prenantes, de la crédibilité et de l'intégrité de l'Accord. Il y va de notre intérêt commun de travailler avec le Gouvernement afin que les garants et facilitateurs de l'Accord de

paix du 6 février 2019 s'investissent pleinement dans le processus de revitalisation dudit Accord à travers la mise en œuvre de la feuille de route pour la paix et la réconciliation.

Aussi, la Mission, à travers ses bons offices, contribue-t-elle à faire avancer le processus politique en République centrafricaine. Avec ses partenaires, la MINUSCA s'est employée, auprès du Gouvernement et de l'opposition politique républicaine, à instaurer un climat de confiance pour sortir de l'impasse dans laquelle les préparatifs du dialogue républicain se trouvaient en raison du retrait de l'opposition de ce processus. Je me réjouis que cet investissement collectif ait abouti au retour de l'opposition démocratique au sein du Comité d'organisation du dialogue républicain qui a repris ses travaux.

J'appelle tous les acteurs politiques à poursuivre cet élan positif afin de contribuer à la tenue d'un dialogue républicain sincère, inclusif et constructif, de nature à générer des accords en faveur de la stabilité et de la réconciliation nationale.

Conformément à son mandat, la MINUSCA continuera à soutenir le processus préparatoire et la création de conditions propices à la bonne tenue du dialogue, que le Gouvernement prévoit d'organiser au mois de mars. Les attentes sont grandes. Il s'agit d'apporter des solutions politiques durables et de créer un climat politique propice à la bonne tenue des élections locales. L'engagement sincère de toutes les parties prenantes sera la clef du succès.

Avec son mandat d'assistance électorale, la Mission continue de soutenir les autorités nationales et de travailler avec la communauté internationale afin de s'assurer de la bonne tenue des élections locales, qui vont grandement contribuer à l'approfondissement du processus de démocratisation par la promotion d'une gouvernance locale inclusive.

À cet effet, la Mission travaille avec tous les acteurs politiques pour maintenir un climat politique apaisé et renforcer la confiance, afin de permettre, le moment venu, à la population de participer pleinement et sans entrave à cet exercice démocratique.

Le succès de ces élections tant attendues contribuera également à l'approfondissement du processus de décentralisation ainsi qu'à l'extension de l'autorité de l'État et à l'élargissement de l'espace politique sur toute l'étendue du territoire. Pour que le processus soit pleinement à la hauteur des attentes et au service de toute la population, j'encourage le Gouvernement à déployer tous les efforts possibles pour l'apaisement du climat

politique. J'appelle également la communauté internationale à poursuivre son soutien à l'organisation de ces élections, qui découlent des dispositions de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Il faudrait quelque 10 millions de dollars américains pour assurer le financement complet de ces élections.

En dépit de la déclaration de cessez-le-feu unilatéral d'octobre 2021, la situation sécuritaire demeure préoccupante. En effet, dans certaines parties du territoire, des opérations militaires sont en cours contre des groupes armés, membres de la Coalition des patriotes pour le changement.

À ces opérations militaires s'ajoutent les représailles menées par les groupes armés à la fois contre les forces de sécurité nationale et contre les populations. Je note les progrès réalisés au cours de ces opérations en termes de reprise du contrôle du territoire, précédemment occupé par des groupes armés. Je déplore néanmoins que des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être commises par toutes les parties au conflit, y compris l'usage excessif de la force ainsi que le ciblage de certaines communautés dans les théâtres d'opérations, les violences sexuelles basées sur le genre ou liées aux conflits ainsi que le recrutement, les abus et l'utilisation d'enfants par des groupes armés. J'exhorte les autorités centrafricaines à mener les enquêtes requises, poursuivre les auteurs de ces violations et rendre ainsi justice aux victimes. J'encourage les autorités nationales à prendre des mesures tangibles et immédiates pour prévenir les violations des droits de l'homme commises par les forces de défense et de sécurité et les autres personnels de sécurité.

J'insiste également sur la nécessité de coupler la reprise du contrôle du territoire avec une restauration effective de l'autorité de l'État, à travers le déploiement de services au profit de la population. En effet, la restauration de l'autorité de l'État et son corollaire, l'extension de son contrôle sur le territoire national offrent, pour le Gouvernement, les Nations Unies et tous les partenaires internationaux, une belle opportunité pour insuffler un élan nouveau à la prise en charge graduelle, par les autorités étatiques, de leur responsabilité principale de protéger les populations civiles.

Dès lors, il me semble plus que jamais urgent, au regard de l'extension significative de l'autorité de l'État, d'encourager le Président à explorer une démarche plus équilibrée qui tempère la prédominance des opérations militaires par la poursuite des processus politique et de

paix. L'action militaire est certes nécessaire, mais pas suffisante à elle seule pour apporter des solutions politiques durables à la crise centrafricaine. Non, il n'y aura pas de solution militaire exclusive à la crise. La solution, comme on l'a toujours dit, ne peut qu'être politique. Ceci est d'autant plus fondé que le recours actuel aux supplétifs par les forces armées centrafricaines, si l'on y prend pas garde, est susceptible de compromettre les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours, de ruiner les gains engrangés dans le processus de réforme du secteur de la sécurité, de fragiliser l'œuvre de réconciliation nationale et de répandre un climat de suspicion mutuelle de nature à raviver les tensions aux relents ethniques ou religieux.

J'exhorte les autorités nationales à préserver l'intégrité des efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement en se conformant au cadre national actuel unique et au programme de réduction de la violence communautaire, en empêchant toute initiative parallèle qui saperait tous ces efforts. Je tiens à réaffirmer que l'État a la responsabilité première de protéger les populations civiles. Pour ce faire, les déploiements des forces nationales de défense et de sécurité intérieure doivent être durablement soutenus, sous un commandement et un contrôle plus effectifs et de manière structurelle pour atteindre la plénitude de leur fonctionnalité afin d'assurer leurs missions régaliennes de protection des populations et de garant de l'intégrité du territoire. Ceci requiert un travail de réforme institutionnelle en profondeur, qui lui-même apparaît comme la résultante d'une forte volonté politique, avec l'implication concertée et transparente de tous les partenaires stratégiques de la République centrafricaine.

Je tiens à féliciter les autorités nationales de leur volonté de mise en œuvre de la feuille de route sur la réforme du secteur de la sécurité, approuvée par le chef de l'État en août 2021, dont les documents cadres, notamment la politique nationale de sécurité et la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, font aujourd'hui l'objet d'une révision en vue de leur mise à jour. Il s'agit-là d'une bonne perspective qui s'inscrit dans une dynamique de contrôle démocratique et citoyen, de redevabilité et de gouvernance du secteur de la sécurité.

J'attire l'attention sur l'utilisation d'engins explosifs par les parties au conflit, notamment dans l'ouest du pays. Je condamne fermement l'utilisation des engins explosifs aux conséquences dramatiques et appelle les parties prenantes au conflit à renoncer à leur usage immédiatement.

Il leur revient, dans ce contexte, de faciliter l'accès aux personnes en quête d'assistance humanitaire et de protection. En raison de la recrudescence de l'utilisation de ces engins explosifs en République centrafricaine, j'encourage le Gouvernement centrafricain à explorer, avec le soutien des partenaires, la mise en place d'un mécanisme national en charge de la lutte antimines. Et je me réjouis que le Président Touadera ait accepté de travailler à la mise en œuvre d'une autorité nationale de lutte antimines.

La justice doit aller de pair avec la réconciliation pour favoriser une paix durable. J'encourage les autorités nationales, avec le soutien des partenaires internationaux, à poursuivre leurs efforts pour renforcer le système judiciaire afin de faire respecter la loi de manière impartiale et indépendante. Je salue la tenue de la première audience publique de la Chambre préliminaire de la Cour pénale spéciale, qui témoigne des progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité. J'appelle au respect de l'indépendance et de l'impartialité de la Cour pénale spéciale. Il est essentiel de créer un environnement qui permette à la Cour pénale spéciale de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment de mener des enquêtes et d'engager des poursuites.

Avec le concours des partenaires internationaux et du Gouvernement, les structures et les bases nécessaires à la lutte contre l'impunité sont en place. Mais la justice ne peut servir la réconciliation que si les jugements sont rendus. J'appelle donc à prendre toutes les mesures possibles pour assurer l'exécution des mandats d'arrêt de la Cour pénale spéciale.

J'aimerais relever, au titre des développements positifs, pour m'en réjouir, les efforts déployés par le Gouvernement pour l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Les membres de cette Commission, nommés dans le respect de la parité hommes-femmes, sont à pied d'œuvre et peuvent permettre à la République centrafricaine de franchir un tournant décisif vers la promotion du droit des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation, étape incontournable vers la réconciliation nationale. Il est de notre évaluation que la République centrafricaine inaugure, à travers cette Commission, l'ère d'une approche globale de justice transitionnelle, qui mérite le soutien de tous les partenaires stratégiques, au moment où son fonctionnement se confronte à la rareté des ressources nécessaires au bon déroulement de ses opérations et ce, malgré les efforts du Gouvernement, qui continue à prendre en charge les salaires des membres de cette Commission.

Je déplore le climat délétère entretenu par des campagnes de désinformation, qui nuisent aux relations entre le Gouvernement, la population et la MINUSCA et alimentent des comportements hostiles de certains secteurs de la population et des forces armées et de sécurité intérieure. J'appelle le Gouvernement à lutter contre ces agissements, y compris à travers des poursuites judiciaires, pour renforcer notre collaboration, dans la confiance, dans la mise en œuvre conjointe du mandat que le Conseil de sécurité nous a confié. Je déplore également la persistance des violations de l'Accord de siège, avec 17 violations documentées entre le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} février 2022. Toutefois, je tiens à saluer la réactivité du Président de la République face aux cas de violations de l'Accord sur le statut des forces soumis à sa haute attention. J'invite à nouveau le Gouvernement à continuer le dialogue avec la MINUSCA, dans l'intérêt de la sécurité et de la sûreté du personnel de maintien de la paix. Je salue la disponibilité du nouveau Premier Ministre, M. Moloua, à cet égard.

Par ailleurs, je souhaite souligner les progrès réalisés dans le traitement des incidents relatifs aux exploitations et abus sexuels. La MINUSCA a entrepris un audit stratégique, dont l'objectif premier est d'améliorer sa gestion des risques d'exploitation et d'abus sexuels dans le cadre d'une approche plus intégrée et plus proactive.

En République centrafricaine, les progrès sont réels, mais les défis restent nombreux. Le rôle actif de la MINUSCA demeure essentiel pour soutenir les ajustements nécessaires au processus de paix, dont les contours sont dessinés par l'Accord de paix, la feuille de route conjointe, le dialogue républicain et les élections locales à venir. Ces outils pour la paix, il faut les saisir pleinement et les manier habilement, avec toujours le souci premier de la protection des populations civiles. Une fois encore, j'appelle le Gouvernement et la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre de la résolution 2605 (2021), pour apporter la stabilité, la cohésion sociale et le développement de tous les Centrafricains, dans la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ndiaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Matondo.

M. Matondo : J'ai l'honneur d'exprimer ma profonde gratitude pour cette opportunité de prendre la parole dans cette importante séance du Conseil de sécurité, dont la convocation témoigne une fois de plus de l'intérêt constant du Conseil pour l'évolution de la

situation en République centrafricaine, où la paix et la sécurité continuent de s'imposer comme un préalable qui mérite toute notre attention.

L'appréciation de l'Union africaine sur la situation qui prévaut en République centrafricaine se fait par le prisme des principaux développements survenus concernant notamment, au plan politique, les préparatifs du dialogue républicain, la situation sécuritaire et les efforts incessants déployés dans la recherche de la paix et de la stabilité en République centrafricaine, dont on ne saurait faire l'économie tant leur place au cœur des priorités reste considérable.

Les problèmes sont multiples, liés notamment à la tension politique entourant les préparatifs du dialogue républicain, qui ont mis en exergue la nécessité pour les parties prenantes d'avoir un réel esprit de coopération, afin de parvenir à un compromis largement accepté et de mettre un terme définitif à la crise. Il est important de souligner que, malgré les efforts déployés par les acteurs politiques et sociaux de la République centrafricaine, et la politique de main tendue du Gouvernement, la crispation entre les principaux acteurs politiques et sociaux persiste.

Dans le contexte actuel, où la République centrafricaine attend avec impatience la tenue du dialogue républicain, c'est le lieu de saluer la dynamique de consensus qui a prévalu lors des consultations entre les autorités centrafricaines et les partis politiques de l'opposition, dont ceux regroupés au sein de la principale plateforme d'opposition politique, la Coalition de l'opposition démocratique 2020.

Aujourd'hui, ce compromis semble réciproque pour maintenir les chances d'un dialogue viable autour d'issues salutaires pour un destin commun, paisible et harmonieux, lors de ces assises prévues en mars, qui, nous l'espérons, apporteront des solutions concrètes et susciteront des conditions d'espérance pour tous les Centrafricains.

L'Union africaine a pris très bonne note du retour des représentants de l'opposition démocratique et de la reprise des travaux du comité d'organisation du dialogue républicain, le 9 février, après plus de trois mois de blocage. L'Union africaine accompagne la poursuite des travaux du comité d'organisation du dialogue républicain et souhaite très vivement que ce dialogue se tienne durant la période proposée, du 14 au 21 mars.

On me permettra de saluer les efforts des leaders de la plateforme religieuse, des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes qui ne ménagent

aucun effort et continuent à s'investir dans la sensibilisation de la population, pour leur participation active dans ce dialogue et pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Entretemps, le financement du dialogue républicain demeure un défi à relever. Bien qu'une bonne partie du budget soit assurée par le Gouvernement centrafricain, les contributions des partenaires sont vivement attendues. En attendant l'approbation de la date du dialogue républicain, beaucoup reste à faire en ce qui concerne certains points importants, dont les thématiques, le présidium de ce dialogue républicain, ainsi que la liste des participants. L'Union africaine appelle donc tous les partenaires de la République centrafricaine à continuer d'apporter leur soutien matériel et technique pour la tenue à bonne date de ce dialogue, et pour sa réussite.

Dans le même ordre d'idées, les attentes restent tout aussi grandes pour la République centrafricaine qui poursuit la phase de démocratisation du pays après les élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021, et continue d'avancer vers la tenue d'élections régionales et municipales prévues en septembre de cette année.

Sur le plan du processus de paix, trois années sont passées depuis que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été signé le 6 février 2019 à Bangui, entre le Gouvernement et 14 groupes armés. Nous avons continué à porter un regard critique et objectif sur l'état de la mise en œuvre de cet accord. Lors de la douzième session ordinaire du comité exécutif de suivi, le 14 février, le Gouvernement, les groupes armés, les représentants de la société civile, ainsi que les garants et les facilitateurs de l'accord de paix ont fait le point sur les progrès et les défis relatifs à sa mise en œuvre. Le constat est bien positif dans l'ensemble, par rapport au respect des engagements du Gouvernement et des groupes armés contenus respectivement dans les articles 4 et 5 de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Mais ce qu'il reste à faire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord demeure très important et ne doit pas être négligé. C'est ici le lieu de saluer l'initiative de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les efforts déployés dans le cadre de la feuille de route conjointe pour mobiliser, au sens le plus large, la sous-région dans la promotion du dialogue en République centrafricaine plus concrètement en ce qui concerne les contacts avec les dirigeants de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), le regroupement de leurs combattants et leur désarmement,

démobilisation et réintégration (DDR), suivant le cadre plus élargi du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement du Gouvernement centrafricain.

Pour l'Union africaine, la feuille de route conjointe joue le rôle crucial d'accélérateur de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, particulièrement en ce qui concerne la conduite à tenir par rapport à la CPC et ses dirigeants. La déclaration du Président de la République centrafricaine, le 14 octobre 2021, pour proclamer un cessez-le-feu appelant à la fin des opérations militaires et de toute action armée sur l'ensemble du territoire, a constitué un effort positif pour renforcer la stabilité et la sécurité en République centrafricaine. Cette mesure de cessez-le-feu aura été de courte durée, bien qu'ayant favorisé un phénomène de démobilisation spontanée, qui peut servir de tremplin aux priorités relatives au programme de DDR. Il est clair qu'après longtemps qu'il n'y aura pas de cessez-le-feu ou d'arrêt des hostilités, le processus de DDR ne sera pas effectif.

Dans le même sens, la réunion de suivi du processus de Luanda, tenue à Bangui le 14 janvier, a permis de faire un état des lieux des objectifs fixés par cette feuille de route conjointe et des actions concrètes y afférentes. Il est important, à ce titre, que la coordination entre les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la feuille de route conjointe soit davantage renforcée, compte tenu du rôle de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et des pays de la sous-région, en tant que garants et facilitateurs de l'Accord politique.

Il est judicieux de souligner que, malgré cette lueur d'espoir, par rapport à la mise en œuvre de l'Accord et sa conclusion, la perspective de la tenue du dialogue républicain très prochainement, l'évolution de la situation sécuritaire reste caractérisée par des défis permanents pour réduire la capacité des groupes armés qui continuent de représenter des menaces pour la République centrafricaine et la région, comme en témoignent d'ailleurs les tensions persistantes, la présence continue de groupes armés, surtout dans les régions nord-ouest, nord et centre de la République centrafricaine. À cela s'ajoutent plusieurs activités transfrontalières illégales.

Sur le plan militaire, l'offensive des Forces armées centrafricaines, appuyées par les forces bilatérales, se poursuit et vise à réduire la capacité de nuisance des groupes armés. L'Union africaine demeure néanmoins convaincue, comme souligné à maintes reprises par son

Conseil de paix et de sécurité, que la solution militaire à l'actuelle crise politico-militaire en République centrafricaine, telle que prônée par certains acteurs, contient le risque de devenir un mirage si elle n'est pas accompagnée d'un compromis ou d'un consensus sur le plan politique. Les conséquences de ces violences ont eu un impact négatif sur la population civile, qui, en plus des représailles et des déplacements forcés, se trouve dans une situation de très grande vulnérabilité et d'insécurité alimentaire.

Actuellement, environ 2,5 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population centrafricaine, sont privées d'assistance humanitaire adéquate en raison, entre autres, de l'inaccessibilité de certains sites de déplacés.

Les situations de conflit armé et le respect des droits humains ne font jamais bon ménage, et la République centrafricaine ne pourrait être une exception. L'Union africaine voudrait à ce point manifester sa vive préoccupation face aux informations et aux signes de graves violations de droits humains perpétrées contre la population civile, surtout dans les régions où se déroulent les opérations militaires. Dans le même sillage, l'introduction de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés et leur utilisation contre les contingents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la population civile constituent également des actes ignobles que l'Union africaine condamne avec la plus grande fermeté. Ces actes doivent être minutieusement répertoriés pour que la responsabilité politique et judiciaire des auteurs, coauteurs et complices soit établie.

Pour terminer, je voudrais dire, en termes de perspectives, que la prise de mesures concrètes pour une conclusion avec succès de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe, la tenue en bonne date du dialogue républicain inclusif, la dissolution des groupes armés et la poursuite des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans toutes ses composantes, notamment l'opérationnalisation des unités spéciales mixtes de sécurité, la promotion d'une meilleure coopération régionale dans les initiatives de paix et dans le domaine de la sécurité transfrontalière, et de la collaboration dans les efforts de stabilisation de la République centrafricaine, la coopération ou harmonisation des positions entre les différents acteurs ou partenaires internationaux de la République centrafricaine, la traduction en justice des auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire, la contribution de tous les partenaires de la République

centrafricaine aux efforts de reconstruction post-conflit, sans oublier les urgences humanitaires, constituent des priorités capables d'aider la République centrafricaine à tourner définitivement cette page d'interminable instabilité politico-militaire et se lancer dans la dynamique de paix, stabilité et relèvement économique effectif.

Je saisis cette occasion pour renouveler l'appréciation de l'Union africaine aux pays de la région, à la MINUSCA, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à l'Union européenne ainsi qu'aux partenaires internationaux pour la coopération entre nos différentes organisations et le soutien apporté à la République centrafricaine, tout en les exhortant à continuer à se montrer solidaires avec ce pays.

Je ne saurais terminer mes propos sans rendre un vibrant hommage à S. E. M. Mankeur Ndiaye, mon cher frère, pour son rôle déterminant à la tête de la MINUSCA pendant ces trois dernières années. J'ai personnellement eu des relations quotidiennes faites de courtoisie, de franchise et de respect, qui ont permis à l'Union africaine et à la MINUSCA de bâtir une solide coopération agissante pour l'atteinte de nos objectifs respectifs.

La Présidente (*parle en russe*) : Je remercie M. Matondo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Caholo.

M. Caholo (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je lui exprime également ma gratitude, par l'intermédiaire de son Représentant permanent, S. E. M. Vassily Nebenzia, et de son équipe, pour sa direction avisée des travaux du Conseil à ce jour et son invitation à m'adresser au Conseil.

C'est toujours un honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Conformément à l'invitation qui m'a été envoyée, je vais présenter mon point de vue sur la situation en République centrafricaine. J'évoquerai les principaux faits nouveaux survenus en République centrafricaine, en particulier l'évolution de la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire. Je terminerai en formulant quelques recommandations à l'attention du Conseil de sécurité.

La genèse et les ramifications politiques et socio-économiques du conflit en République centrafricaine sont déjà bien connues du Conseil de sécurité. Ces ramifications sociales, économiques et politiques négatives

et leurs répercussions sur la région ont incité la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), par l'intermédiaire de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président de la CIRGL, à s'intéresser de près à la recherche d'une solution à la détérioration de la situation politique et de sécurité en République centrafricaine.

La CIRGL a déjà organisé trois mini-sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence sur la situation politique et de sécurité en République centrafricaine, à savoir les 29 janvier 2021, 20 avril 2021 et 16 septembre 2021. Les membres se souviendront qu'au troisième mini-sommet, qui s'est tenu à Luanda, les chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL ont adopté une feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, dans laquelle les participants appelaient à un dialogue inclusif à l'appui de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et exhortaient le Gouvernement à décréter un cessez-le-feu.

Les membres se souviendront également que, suite aux résolutions du troisième mini-sommet, le 15 octobre 2021, le Président de la République centrafricaine, S. E. M. Faustin Archange Touadera, a déclaré un cessez-le-feu unilatéral et la cessation des combats contre les groupes armés, signalant ainsi l'engagement de son gouvernement à revitaliser le processus de paix et à promouvoir un dialogue pacifique, ce qui a imprimé un nouvel élan au processus de paix. Des progrès graduels sur le front de l'atténuation des tensions politiques et civiles, du règlement de la crise humanitaire et de la prévention des violations des droits de l'homme ont continué à être observés.

Nous notons avec satisfaction que, six mois après le cessez-le-feu, le Gouvernement du Président Touadera continue de respecter l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Son gouvernement reste engagé à mettre en œuvre la feuille de route commune pour la paix dans ce pays. En outre, son gouvernement est par essence inclusif et a créé et inauguré le comité d'organisation du dialogue républicain, comprenant les opposants politiques, les groupes armés, les chefs religieux et les organisations de la société civile.

Malheureusement, il est difficile de mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en raison de nombreux facteurs interdépendants, dont certains échappent au contrôle du Gouvernement. La capacité institutionnelle du Gouvernement à mettre en œuvre rapidement l'Accord est entravée par des problèmes financiers et autres.

Le Gouvernement dispose de capacités limitées en termes de ressources humaines, en raison des répercussions négatives de l'insécurité et de l'instabilité politique dans le pays. À cela s'ajoute la démotivation des fonctionnaires, notamment du personnel militaire, en raison du retard de paiement des salaires. Cette situation freine la mise en œuvre rapide des processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR), qui était une des principales recommandations du troisième mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Le Gouvernement a mis en place les structures politiques et administratives nécessaires, et a par exemple nommé un ministre d'État chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement et un ministre chargé de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale, et il a officiellement désigné le comité exécutif de suivi chargé de superviser la mise en œuvre de l'Accord. Il a également recensé environ 4 205 éléments de groupes armés, qui bénéficieront du programme DDRR. Cependant, en raison de capacités institutionnelles et d'un budget limité, le processus est ralenti, ce qui provoque inquiétude et panique parmi les bénéficiaires.

Les membres se souviendront que le 14 septembre 2021, le Gouvernement centrafricain a annoncé l'adoption du calendrier électoral pour les élections municipales, régionales et sénatoriales. Il s'est engagé à organiser les élections municipales, régionales et sénatoriales le 11 septembre 2022, les premières de cette nature en plus de 30 ans, les dernières ayant été organisées en 1988.

Même si nous saluons cette initiative, nous sommes préoccupés par le fait que le pays ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien les activités essentielles à l'organisation d'élections inclusives, crédibles et régulières, telles que l'inscription et l'information des électeurs. Actuellement, l'inscription des citoyens, y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés et les adultes nouvellement éligibles, n'est pas encore pleinement entamée, et le pays pourrait ne pas achever cette tâche d'ici le 30 avril, à moins qu'il ne parvienne à mobiliser environ 10 millions de dollars. C'est la recette assurée pour que se déclenchent des violences politiques et électorales dans le sillage d'une contestation des résultats, du fait d'une préparation inadéquate.

S'agissant de la situation humanitaire, nous notons avec inquiétude qu'environ 3 millions de personnes, représentant 63 % de la population, continuent d'avoir un besoin urgent de protection et de secours humanitaire. De plus,

en raison de la violence et du conflit, on compte environ 641 300 personnes déplacées. De manière générale, la pauvreté et le chômage des jeunes restent à des niveaux très élevés dans le pays. Au sein de la CIRGL, nous sommes d'avis qu'il est temps d'associer les jeunes à un véritable processus de transformation. Les jeunes doivent être considérés comme des partenaires actifs dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement

Les conditions de sécurité en République centrafricaine restent instables. Même si le cessez-le-feu a été signé, l'Unité pour la paix en Centrafrique et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation continuent de perpétrer des exactions contre les populations civiles et des attaques contre les forces de défense et de sécurité. Nous avons écrit à maintes reprises, par l'intermédiaire de la présidence de la CIRGL, pour demander aux groupes armés et à leurs chefs de respecter leurs engagements et de condamner l'utilisation des mines antipersonnel.

De plus, nous notons que le Gouvernement n'a pas encore renforcé son mécanisme de commandement et de contrôle. Le pays manque actuellement d'un système sociotechnique dynamique et modulable configuré pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives régionales communes. Le pays compte très peu d'effectifs de sécurité et d'agents de la police d'État dotés des compétences adéquates, du matériel nécessaire et de la capacité de protéger les civils contre les flambées de violence à grande échelle. Cela contribue à l'insuffisance des services publics, à l'incapacité de mettre en œuvre les programmes régionaux et à la détérioration des conditions de sécurité.

Pour conclure, je tiens à dire que le Conseil de sécurité doit travailler avec le Gouvernement centrafricain, par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, pour poursuivre la réforme vigoureuse du secteur de la sécurité conduite par le pays afin d'aider celui-ci à mieux gérer les problèmes complexes auxquels il est confronté en matière de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, j'appelle les partenaires de coopération à honorer intégralement leurs promesses afin que la République centrafricaine puisse soutenir pleinement l'Autorité nationale des élections et organiser des élections crédibles et régulières. En outre, et c'est important, je tiens à renouveler la demande de S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola et Président de la CIRGL, à savoir que le Conseil de sécurité réexamine l'embargo

sur les armes, qui continue d'entraver la capacité des forces de sécurité de préserver l'intégrité territoriale de la République centrafricaine et de rétablir et maintenir l'ordre public dans le pays. La stabilité politique et le développement économique ne seront pas possible sans une amélioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire du pays.

Au sein de la CIRGL, nous resterons déterminés à favoriser la stabilité à long terme en République centrafricaine et dans toute la région. Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement et de toutes les parties prenantes à promouvoir la paix, à renforcer la stabilité institutionnelle et à rétablir la sécurité dans le pays et dans la région. Nous soutenons et continuerons de soutenir pleinement la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, qui sert de cadre juridique et de programme aux fins de la création des conditions de sécurité, de stabilité et de développement parmi ses États membres.

La Présidente (*parle en russe*) : Je remercie M. Caholo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour leurs présentations. Je salue la présence parmi nous de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, M^{me} Baipo Temon. Nous vous remercions, Madame, d'être venue confirmer au Conseil de sécurité l'engagement de la République centrafricaine dans la recherche d'une solution durable aux problèmes que posent les groupes armés.

Je le dis sans ambiguïté : ceci représente une menace grave. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/119) dénonce une fois de plus leurs agissements envers les civils, envers les forces centrafricaines, envers les institutions de l'État, envers les Casques bleus et envers les personnels humanitaires. La communauté internationale doit jouer tout son rôle en appliquant contre ces groupes les sanctions prévues par l'accord de paix. C'est pour cette raison que la France a proposé au Conseil de sanctionner Ali Darassa en décembre dernier.

La voie des armes choisie par tous les protagonistes n'est pas la solution. Les violations répétées du

cessez-le-feu par les groupes armés et les Forces armées centrafricaines (FACA) n'offrent pas de chemin pour un dialogue sincère. Pourtant, ce chemin existe. C'est le sens de la feuille de route de Luanda, portée par la CIRGL, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Angola et le Rwanda. J'appelle les autorités centrafricaines et les groupes armés à mettre en œuvre leurs engagements sans tarder. Il est impératif que le cessez-le-feu soit appliqué.

Le retour à la paix passera également par un processus de désarmement, démobilisation et réintégration efficace. Je salue la démobilisation de plus de 400 combattants depuis octobre par le Gouvernement, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il faut continuer. Ce processus doit être mené dans la transparence, par les seules autorités centrafricaines et avec le soutien de la MINUSCA, de la région et de la communauté internationale. La France est inquiète de constater le recrutement ad hoc de milices anti-balaka opéré par les forces centrafricaines avec l'aide des mercenaires du groupe Wagner. Ce processus parallèle et opaque porte en lui les germes de nouvelles violences intercommunautaires.

Sur le plan politique, la France note avec satisfaction la reprise imminente du dialogue républicain. Le Gouvernement et l'opposition montrent ainsi qu'ils peuvent faire preuve d'esprit de compromis dans l'intérêt du pays. Il faut poursuivre dans cette voie. Les élections locales de septembre doivent être organisées dans la concertation et dans le respect des libertés d'expression et d'information. L'opposition non armée doit trouver un espace politique d'expression et de liberté sans crainte de représailles.

Troisièmement, j'invite les autorités centrafricaines à accentuer leurs efforts dans la lutte contre l'impunité. Je salue le fait que 26 enquêtes soient en cours contre des auteurs d'attaques contre la MINUSCA, ainsi que le début des audiences publiques de la Cour pénale spéciale. Cette cour doit pouvoir exécuter son mandat en toute indépendance, sans interférence politique. Il reste néanmoins un acteur qui ne fait l'objet d'aucune poursuite : c'est le groupe Wagner. À Aigbando, à la mi-janvier, plus d'une dizaine de civils ont été tués. Les témoignages sont clairs : ces personnes ont été exécutées par des mercenaires du groupe Wagner. Après les faits, des mercenaires ont posé des mines autour du village pour empêcher la MINUSCA d'enquêter. Il ne s'agit pas d'un incident isolé. Ces violences sont systématiques,

elles sont délibérées, elles participent d'une méthode qui vise à provoquer la terreur pour contrôler certains territoires et en tirer des profits. Nous apprenons que certains FACA ont été violentés par le groupe Wagner. Nous apprenons que des brouilleurs sont utilisés pour empêcher la MINUSCA d'agir. Nous avons peu de doutes sur les responsables. J'appelle la République centrafricaine à poursuivre tous les auteurs de violences, quels qu'ils soient.

Je conclurai sur l'embargo sur les armes. Alors que les rapports de l'ONU montrent que les violences au cours de l'année écoulée se sont encore accentuées, il demeure évident que la dissémination des armes fait partie du problème. Les évolutions du régime de sanctions devront s'inscrire dans une stratégie d'ensemble tenant compte des progrès politiques en République centrafricaine, des efforts régionaux et des avancées dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil en matière de contrôle des armements.

La France regrette que le fonctionnement du Groupe d'experts, dont les travaux nous apportent un éclairage utile, demeure bloqué par la Fédération de Russie. Je souhaite enfin saluer l'action de la MINUSCA et de son chef. Le Représentant spécial a toute notre reconnaissance pour le travail qu'il a accompli depuis trois ans dans les conditions les plus difficiles.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés et de leurs déclarations, et je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la Ministre Baipo Temon.

Je vais axer ma déclaration aujourd'hui autour de trois questions que le Mexique considère comme essentielles pour pouvoir accompagner efficacement la République centrafricaine dans son processus de stabilisation.

Premièrement, nous devons prendre en compte l'évolution des conditions de sécurité. Les derniers rapports du Secrétaire général font état d'une évolution importante de la présence internationale en République centrafricaine, notamment du fait de l'arrivée de nouveaux acteurs dans le pays. Cela ne fait que compliquer une situation déjà fragile. En outre, la Coalition des patriotes pour le changement est en train de se fragmenter. En dépit du cessez-le-feu unilatéral déclaré en octobre dernier par le Président Touadera, on observe une augmentation alarmante de l'utilisation de mines antipersonnel par les groupes armés. On constate également que le trafic d'armes illicites persiste malgré l'embargo sur les armes.

Le Mexique estime indispensable que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en étroite coordination avec les autorités nationales, s'efforce d'aider la République centrafricaine à surmonter tous ses problèmes et que nous envisagions donc comment adapter son mandat en conséquence. Nous demandons également aux autorités gouvernementales de collaborer pleinement avec nous à cet égard.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que le renforcement du système judiciaire doit être prioritaire. À cet égard, nous observons des signes encourageants, comme la création de la Cour pénale spéciale. Le Gouvernement est tenu d'enquêter et de sanctionner, sans exception, tous les acteurs qui violent les cadres juridiques. Il ne peut y avoir de paix véritable en l'absence de justice pour les victimes. Dans ce contexte, des systèmes de justice transitionnelle doivent être mis en place avec l'appui des partenaires de la République centrafricaine.

Troisièmement, nous exprimons une nouvelle fois notre profonde conviction que la seule solution viable au conflit est politique. Nous saluons donc les accords conclus entre le Gouvernement et l'opposition afin de promouvoir le dialogue. Nous nous félicitons également de la mobilisation de partenaires, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine, en vue de faciliter ce dialogue. Nous appelons les autorités centrafricaines à garantir un processus inclusif sur toute l'étendue du territoire national, avec la participation active des femmes, sur un pied d'égalité. Le Mexique estime que le dialogue républicain est l'occasion pour les acteurs concernés de s'engager à mener les réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance étatique, en particulier en ce qui concerne la décentralisation. Le dialogue républicain doit aller dans cette direction.

Enfin, je tiens à saluer le travail accompli par le Représentant spécial, M. Ndiaye, en tant que Chef de la MINUSCA au cours des dernières années et je lui souhaite plein succès dans ses entreprises futures.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Mankeur Ndiaye, l'Ambassadeur Bertino Matias Matondo et M. João Samuel Caholo de leurs précieux exposés. Je salue la participation de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, à la présente séance.

Mon pays souscrit aux efforts visant à faire baisser les tensions en République centrafricaine, qui manque de stabilité. Le pays est en proie à une détérioration des conditions humanitaires et économiques et, dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, les Émirats arabes unis soulignent que l'instauration d'une paix viable et durable en République centrafricaine passe d'abord et avant tout par le plein respect du cessez-le-feu. À cet égard, nous déplorons que l'annonce par le Président Touadera d'un cessez-le-feu unilatéral en octobre dernier n'ait pas été suivie d'effet et que les groupes armés continuent de lancer des attaques, exacerbant la situation humanitaire et en matière de sécurité dans le pays.

Deuxièmement, l'engagement dans un dialogue politique véritable et inclusif, d'une part, et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en 2019, et de la feuille de route de Luanda, d'autre part, conservent un caractère crucial pour renforcer la paix, la sécurité et le développement durable dans le pays. Nous espérons que les efforts régionaux continueront de contribuer à la paix et aideront à accomplir des progrès tangibles dans l'application de l'Accord, notamment par le biais d'un dialogue constant entre les Gouvernements de la République centrafricaine, de l'Angola et du Rwanda, en tant que garants de la feuille de route de Luanda.

En outre, je note que nous devons nous employer à autonomiser les femmes et les jeunes pour qu'ils puissent apporter une contribution réelle au processus de paix. À cette fin, nous saluons l'action menée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en vue de favoriser une participation pleine, égale et véritable des femmes aux élections locales à venir.

Troisièmement, nous soulignons qu'il importe d'élaborer et d'améliorer des politiques destinées à protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, étant donné l'escalade alarmante de la violence, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, en dépit des efforts soutenus de la MINUSCA pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée au conflit.

Enfin, mon pays est vivement préoccupé par l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une protection et d'une aide humanitaire en République centrafricaine. Nous appelons toutes les parties dans le pays à garantir l'accès humanitaire et à s'abstenir d'attaquer le personnel humanitaire et les soldats de la paix. Mon pays condamne et déplore de telles attaques.

Les efforts que le Gouvernement continue de déployer afin d'explorer les possibilités de partenariat économique et financier sont essentiels pour le relèvement économique et pour la paix et la stabilité à long terme. Les Émirats arabes unis continuent de fournir l'appui nécessaire en ce sens.

Pour terminer, nous insistons sur la nécessité que les efforts régionaux et internationaux se poursuivent pour parvenir à la stabilité en République centrafricaine et, partant, à la stabilité et à la sécurité dans toute la région.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de leurs observations et souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Depuis la précédente séance d'information en octobre (voir S/PV.8882), il y a eu quelques revers et des progrès fragiles. Je vais donner quelques exemples.

Premièrement, nous constatons malheureusement que le cessez-le-feu unilatéral n'a pas produit les résultats escomptés, s'agissant de mettre fin aux hostilités. L'Albanie réaffirme que tous les acteurs doivent respecter effectivement le cessez-le-feu et demande au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019.

Deuxièmement, l'Albanie souligne qu'il importe de progresser davantage dans le dialogue républicain, et salue le retour des membres de l'opposition au sein du comité. Nous escomptons que, durant le prochain dialogue, prévu en mars, toutes les parties mettront leurs divergences de côté en vue de parvenir à un accord tangible et inclusif.

Dans cette optique, les préparatifs des élections locales de septembre 2022 sont encourageants. L'Albanie appelle de nouveau à des élections crédibles, qui garantissent la participation des femmes et des jeunes sur un pied d'égalité.

Troisièmement, nous sommes toujours profondément préoccupés par la persistance des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties. Nous condamnons dans les termes les plus forts le meurtre de civils innocents, le recrutement d'enfants, la violence sexuelle fondée sur le genre et liée au conflit et les attaques visant des écoles et des hôpitaux. L'Albanie est particulièrement alarmée par le fait que les forces de sécurité intérieure et le groupe Wagner conduisent

régulièrement des opérations semblables à celles menées à Aigbando, du 16 au 18 janvier, qui ont fait plusieurs morts parmi les civils et en ont déplacé d'autres.

L'application du principe de responsabilité aux actes criminels commis par quelque partie que ce soit ne doit jamais être sacrifiée au nom des dispositions de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place de la Cour pénale spéciale et engageons les autorités nationales à n'épargner aucun effort pour traduire les auteurs en justice, en commençant immédiatement par des enquêtes crédibles sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

Nous sommes très inquiets des répercussions de la situation en matière de sécurité sur le front humanitaire. Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude le fait que le personnel humanitaire continue d'être pris pour cible et nous appelons toutes les parties à assurer un environnement sûr et un accès sans entrave pour les travailleurs humanitaires qui apportent une assistance vitale aux civils.

Nous saluons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et son chef pour leur appui au processus de paix et leur action en matière de protection des civils. Nous déplorons que, dans l'exécution de son mandat, la MINUSCA rencontre encore des difficultés immédiates, comme l'a mentionné le Représentant spécial du Secrétaire général.

L'Albanie encourage les autorités nationales à s'engager plus avant et à coopérer pleinement avec la Mission pour aller au fond des récents incidents de perte de signal pour l'aéronef des Nations Unies, et se félicite des 26 enquêtes en cours relatives à des attaques contre des soldats de la paix.

Enfin, je tiens à exprimer l'appui de l'Albanie au travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013). Nous espérons que les membres du groupe d'experts seront nommés dès que possible, afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mission.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous nous félicitons de la participation à ce débat de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée

des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M. Mankeur Ndiaye, ainsi que le Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine, M. Bertino Matias Matondo, et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. João Samuel Caholo, pour leurs exposés respectifs.

La question dont nous débattons aujourd'hui est d'un enjeu crucial pour les trois membres africains du Conseil, parce qu'elle engage la stabilité et la sécurité d'une vaste région au cœur de l'Afrique. La République centrafricaine se trouve en effet à une phase charnière pour le rétablissement des fondements d'une paix et d'une stabilité durables. Nous avons besoin de maintenir un consensus au sein du Conseil et de proposer des solutions réalistes et concrètes à apporter sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire qui soient à la dimension des défis et de la détresse des populations centrafricaines.

Sur le plan politique, il est important de mettre en relief les efforts des autorités centrafricaines dans la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda issue de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. Ces efforts sont notamment marqués par l'annonce du cessez-le-feu par le Président Touadera, la décision de tenir le dialogue républicain en mars prochain et la tenue en septembre des élections locales. Dans un souci d'apaisement, le Gouvernement centrafricain a également pris la décision de surseoir aux poursuites judiciaires à l'encontre de certains membres de l'opposition.

Nous nous félicitons de l'appui apporté par les partenaires de la République centrafricaine, notamment l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, au dialogue républicain. Il est essentiel que le dialogue prôné soit inclusif, organisé dans un environnement apaisé, où toutes les composantes de la société centrafricaine puissent s'exprimer. Seule une réappropriation du processus politique par les Centrafricains peut conduire à des solutions compatibles avec les réalités du terrain et les aspirations des populations à une paix durable.

Les trois membres africains du Conseil invitent la classe politique centrafricaine à faire preuve de réalisme et soulignent que la solution militaire ne suffira pas pour ramener la paix et la stabilité en Centrafrique. Il faut tirer

profit de la mobilisation internationale et saisir l'occasion du dialogue nationale ainsi que du processus de réconciliation pour mettre un terme au cycle de violence.

De même, la tenue d'élections municipales et régionales après plus de 30 ans constitue une occasion à saisir pour raviver la flamme démocratique en République centrafricaine et susciter l'engouement et l'intérêt des populations pour la dynamique politique. Les membres africains du Conseil de sécurité exhortent donc les partis politiques à simplifier davantage et à œuvrer en faveur d'une participation effective des femmes et des jeunes dans tous les processus électoraux.

Sur le plan sécuritaire et humanitaire, la situation en République centrafricaine demeure préoccupante. C'est une terrible équation de tenir des élections paisibles dans un environnement sécuritaire particulièrement volatile. Une autre redoutable équation est de protéger les populations contre les exactions des groupes rebelles lourdement armés qui en font leurs cibles et s'attaquent régulièrement aux fournitures de base et intensifient l'utilisation des engins explosifs improvisés. Les membres africains du Conseil de sécurité condamnent fermement les attaques des groupes armés contre les civils, les Casques bleus et les travailleurs humanitaires. Ces actes odieux sont inadmissibles. Leurs auteurs doivent faire l'objet de poursuites judiciaires. À cet effet, la mise en place de la Commission d'enquête nationale spéciale chargée de faire la lumière sur les crimes graves, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire mérite d'être saluée. Les membres africains du Conseil de sécurité soulignent qu'au-delà des mécanismes et des instruments juridiques, une solution urgente soit apportée au problème de la prolifération des armes qui individuellement alimentent l'insécurité aussi bien en Centrafrique que dans l'ensemble de la région. Il est inacceptable de rester sans réaction face au triste spectacle des bandes armées et terroristes qui se dotent librement d'armes de plus en plus sophistiquées et provoquent la détresse des populations dont l'exode exacerbe les tensions humanitaires. Cette insécurité persistante dans une partie de la République centrafricaine contribue à détériorer les conditions de vie des populations qui nourrissent des sentiments de rejet à l'égard des forces qui sont sur le terrain.

Il est indispensable d'avoir un engagement plus marqué de la communauté internationale pour couper véritablement les sources d'approvisionnement des groupes rebelles. Cela passe par un appui financier adéquat de la part de la communauté internationale en faveur du désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement des anciens combattants. Les

membres africains du Conseil de sécurité soulignent la nécessité de lever l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine par le Conseil de sécurité de l'ONU pour permettre au pays de renforcer les capacités requises des Forces armées centrafricaines afin de leur permettre de s'acquitter plus efficacement de leur mandat constitutionnel de défense du pays. L'État centrafricain doit être à même de protéger sa population et son territoire. Les forces alliées ou la MINUSCA n'ont pas vocation à rester définitivement en République centrafricaine.

Restreindre les capacités des autorités légitimes de la République centrafricaine aujourd'hui, c'est condamner fatalement ce pays à l'impuissance et rendre chronique son instabilité. Les membres africains du Conseil de sécurité se félicitent des efforts remarquables et de l'engagement de la MINUSCA en faveur de la protection des populations. Cependant, au regard de la situation sécuritaire alarmante et de la crise humanitaire qui persiste, la nécessité d'un mandat plus robuste de la MINUSCA s'impose. Un renforcement de ses effectifs et de ses capacités opérationnelles permettra sans nul doute d'améliorer l'environnement sécuritaire.

Nous nous félicitons des efforts de coordination entre les autorités centrafricaines et la MINUSCA. De même, nous encourageons la poursuite de la coopération entre la République centrafricaine et les États voisins, ainsi que la résolution des conflits frontaliers par le dialogue dans un climat apaisé.

Les partenariats entre l'ONU, l'Union africaine, les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ont un impact réel sur les problèmes politiques, notamment dans la phase de consolidation de la paix. Ils méritent d'être salués.

Les problèmes de sécurité qui prévalent, aggravés par les phénomènes météorologiques extrêmes, ont de graves répercussions sur la situation humanitaire et accroissent les tensions en République centrafricaine.

Tout en saluant les efforts de tous les acteurs humanitaires, nous exhortons les donateurs internationaux et régionaux et les partenaires de la République centrafricaine à combler le déficit de financement pour les activités humanitaires. Il est d'une importance cruciale de soutenir le Gouvernement centrafricain dans la construction de l'État et la consolidation de la paix afin de répondre durablement aux aspirations de la population. Il est clair qu'il est nécessaire des perspectives à la population centrafricaine en mettant fin

aux causes profondes des conflits, en encourageant le développement économique, la mise en place d'institutions solides pour une justice équitable et une véritable réconciliation nationale.

Pour terminer, les membres africains du Conseil de sécurité réitèrent leur ferme attachement à la souveraineté et à l'indépendance ainsi qu'à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine dont le corollaire est la non-ingérence dans les affaires intérieures, tout en soulignant l'ampleur des enjeux et de l'interconnexion des défis sécuritaires dans ce pays enclavé à la lisière du Sahel.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Mankeur Ndiaye, et les autres intervenants pour leurs remarques éclairantes. Il me plaît également de souhaiter la bienvenue aujourd'hui à la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, M^{me} Baipo Temon. Je me réjouis à la perspective de travailler avec son gouvernement pour ramener la paix en République centrafricaine.

Lorsque le Président Touadera a annoncé un cessez-le-feu unilatéral en octobre, nous avons tous espéré que cela conduirait à une plus grande sécurité et à des progrès indispensables dans le processus politique. Malheureusement, les combats se poursuivent, et un dialogue véritable et inclusif n'a pas encore commencé. Les rebelles sont certainement à blâmer, mais le choix des partenaires par le Gouvernement influence également les perspectives de paix durable en République centrafricaine.

La Norvège félicite la région, en particulier l'Angola et le Rwanda, pour son engagement continu, qui semble avoir conduit à un élan renouvelé et à la fixation d'une date pour le dialogue républicain tant attendu. Nous encourageons tous les acteurs, en particulier le Gouvernement, à le matérialiser enfin.

Seul un dialogue qui réponde aux doléances de toutes les composantes de la société – notamment avec la participation pleine, égale et effective des femmes – peut conduire à une paix durable. Nous soulignons également que la protection des civils, y compris les enfants, est essentielle pour éviter de nouveaux cycles de violence.

La persistance des violations flagrantes des droits de l'homme et atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire est très décevante bien que familière. La Norvège est particulièrement consternée par le nombre élevé de cas de violence sexuelle liée au conflit et de violence fondée sur le sexe, par les

graves violations signalées à l'encontre des enfants et par le fait que les minorités religieuses sont prises pour cible. Nous condamnons également dans les termes les plus forts le ciblage des travailleurs humanitaires. Les principaux responsables restent les groupes armés de la Coalition des patriotes pour le changement.

Mais des rapports montrent que les Forces armées centrafricaines et leurs partenaires – le groupe russe Wagner – continuent de commettre de nombreuses violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire. Des incidents tels que ceux qui se sont produits à Bria et dans ses environs sont particulièrement choquants, car les Forces armées centrafricaines et leurs partenaires devraient être tenus à une norme plus élevée que les groupes armés. Nous demandons aux autorités centrafricaines d'enquêter sur tous les incidents et de demander des comptes aux auteurs.

Nous sommes aussi préoccupés par les nouvelles tendances signalées, telles que le recrutement d'anciens combattants comme supplétifs contre les groupes armés ; le brouillage dangereux et inacceptable des signaux de navigation des moyens aériens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ; et l'utilisation d'engins explosifs.

Nous nous félicitons de l'amélioration de la mise en œuvre par le Gouvernement de l'accord sur le statut des forces. De bonnes relations de travail entre les autorités de la République centrafricaine et la MINUSCA sont essentielles.

Cela dit, la Norvège est très préoccupée par les multiples rapports faisant état de l'obstruction et du refus d'accès à la MINUSCA par les Forces armées centrafricaines et le groupe Wagner. La MINUSCA doit être autorisée à faire son travail, notamment à enquêter sur les incidents impliquant des violations présumés des droits de l'homme et atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit humanitaire international.

Enfin, la Norvège voudrait exprimer sa préoccupation quant au fait que le nouveau Groupe d'experts sur la République centrafricaine n'a toujours pas été mis en place. Après plus de six mois d'attente, un État Membre a rejeté les experts qui avaient été nommés. Nous demandons au Secrétariat de proposer rapidement de nouveaux noms et espérons que le Groupe pourra reprendre ses travaux dès que possible.

Je voudrais conclure en remerciant tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général Ndiaye de son zèle et de son engagement en faveur de la République centrafricaine. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés exhaustifs le Représentant spécial du Secrétaire général Ndiaye, le Représentant spécial de l'Union africaine Matondo et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) Caholo. Nous félicitons le Représentant spécial Ndiaye, dont le mandat à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) touche à sa fin, pour le leadership dont il a fait preuve au cours des trois dernières années et nous lui souhaitons bonne chance dans ses activités futures. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec la personne qui lui succédera pour renforcer et continuer à appuyer la MINUSCA à l'avenir.

Je salue également la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères. Je me suis rendue plusieurs fois en République centrafricaine dans le cadre de mes anciennes fonctions de Secrétaire d'État adjointe aux affaires africaines. Je suis attristée par le fait que la situation en République centrafricaine ne s'améliore toujours pas de manière sensible, mais je me réjouis à la perspective de collaborer avec la Ministre des affaires étrangères et son gouvernement en vue de trouver une solution pacifique à la situation en République centrafricaine.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois aspects de la situation en République centrafricaine : le travail et la sécurité de la MINUSCA, la menace que les forces du groupe Wagner font peser sur les droits de l'homme dans le pays et les progrès vers une solution politique du conflit.

Je voudrais tout d'abord remercier les femmes et les hommes de la MINUSCA, ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de leur engagement en faveur de la paix en République centrafricaine. Je sais qu'ils ont été attaqués, à la fois physiquement et par la désinformation, et je condamne ces attaques avec la plus grande fermeté. La MINUSCA a fait un travail considérable pour tenter de rétablir la sécurité en République centrafricaine. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/119), l'intensification de ses opérations a permis d'expulser les groupes armés de Boyo, ainsi que d'autres régions.

Nous devons toutefois rester fermes dans notre appui aux soldats de la paix que nous avons collectivement exposés au danger, dénoncer ceux qui sont prêts à leur faire du mal et demander des comptes à ces personnes et entités. En particulier, nous devons réagir aux informations inquiétantes figurant dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles les Forces armées centrafricaines (FACA), en coopération avec le groupe Wagner soutenu par le Kremlin, ont perpétré 17 violations de l'accord sur le statut des forces de la MINUSCA au cours des quatre derniers mois. Cela est tout simplement inacceptable. Ensemble, en tant que Conseil, nous devons appeler la République centrafricaine et le groupe Wagner à cesser de menacer le personnel de la MINUSCA et d'entraver son action.

Cela m'amène à mon deuxième point : nous devons lutter contre la menace que les forces du groupe Wagner font peser sur les droits de l'homme. Les forces de défense nationales et les contractants de Wagner, appelés « autre personnel de sécurité » dans le rapport, ont commis plus de 40 % de toutes les violations recensées au cours de la dernière période considérée. C'est pourquoi nous avons du mal à envisager la levée d'un embargo sur les armes lorsque celles-ci pourraient être utilisées contre des citoyens innocents. En outre, selon des sources crédibles, les forces du groupe Wagner auraient massacré plus de 30 civils non armés dans la ville d'Aigbando les 16 et 17 janvier, dont plus de 20 exécutions sommaires. Ces forces commettent des actes odieux et piétinent les droits de l'homme pour lesquels nous nous sommes tant battus, y compris pour le peuple de la République centrafricaine, qui mérite de voir ses droits respectés.

Nous demandons au Gouvernement centrafricain de coopérer pleinement avec la MINUSCA et d'autres partenaires afin d'enquêter sur toutes les allégations de manière transparente et de demander des comptes aux auteurs de ces actes odieux. Les premières mesures prises par la commission spéciale d'enquête, dirigée par le Ministre centrafricain de la justice, sont positives. Il est maintenant temps de donner suite aux enquêtes.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles les FACA et les forces du groupe Wagner continuent de cibler des communautés majoritairement musulmanes dans leurs opérations militaires. Cela pose de graves risques pour le fragile tissu social du pays et contribue à la déstabilisation.

Ce qui m'amène à mon troisième et dernier point : il n'y a pas de solution militaire à la crise en République centrafricaine. Cela a été souligné avec justesse par

le Représentant spécial du Secrétaire général. La seule solution durable passe par la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix de 2019, la justice pour les victimes et un dialogue politique sans exclusive. À cette fin, nous appelons le Gouvernement centrafricain à respecter le cessez-le-feu qu'il a annoncé le 15 octobre et à mettre en place et appliquer immédiatement un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Nous félicitons le Gouvernement centrafricain pour sa décision de lever l'immunité de plusieurs membres de l'opposition, et nous saluons les nouveaux progrès accomplis en vue du lancement d'un processus de dialogue républicain inclusif.

Pour poursuivre les préparatifs des élections locales prévues en septembre, nous appelons le Gouvernement centrafricain à lancer et à doter en personnel le Cadre de concertation et à mettre en œuvre la loi de décentralisation d'avril 2020. C'est une occasion offerte au nouveau Premier Ministre, Félix Moloua, que je tiens à féliciter ici aujourd'hui.

Les États-Unis restent un partenaire engagé de la République centrafricaine et nous attendons avec intérêt de collaborer avec ce pays pour que se matérialisent la promesse de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le dialogue républicain et les premières élections locales organisés dans le pays depuis 34 ans.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Mankeur Ndiaye de son exposé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et d'avoir informé le Conseil de sécurité des derniers événements politiques en République centrafricaine. Je remercie également le Représentant spécial de l'Union africaine et Chef du bureau de l'Union africaine en République centrafricaine, S. E. M. Bertino Matias Matondo, et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), M. João Samuel Caholo, de leurs exposés respectifs. Je salue en outre la présence de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon.

Les défis auxquels la République centrafricaine est confrontée restent importants. La situation politique est globalement stable et un nouveau Premier Ministre a été nommé récemment. Nous espérons que cette nomination facilitera le processus de réforme et le dialogue national. Le Gouvernement prévoit d'organiser des élections locales en septembre. Celles-ci seront cruciales

pour approfondir le processus démocratique dans tout le pays. Nous espérons que la législation nécessaire ouvrira bientôt la voie au lancement de ce processus.

La tenue du dialogue national prévu le mois prochain sera importante pour tirer parti des acquis du cessez-le-feu unilatéral, qui a été annoncé par le Président Touadera en octobre dernier. Nous espérons que l'abandon des poursuites contre les membres de l'opposition le 31 janvier contribuera à accélérer le processus de dialogue national. Il ne sera possible de mettre en œuvre l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine que si les six groupes signataires, y compris les factions de la Coalition des patriotes pour le changement basées à l'extérieur de la République centrafricaine, y participent de bonne foi.

Dans ce contexte, nous saluons la tenue de la réunion du comité exécutif de suivi de l'Accord politique le 14 février. Nous espérons que les travaux de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation commenceront sans tarder. Nous saluons également les efforts déployés au niveau régional pour favoriser le processus de paix grâce à l'initiative de la CIRGL.

Les conditions de sécurité restent instables, notamment dans les régions du nord-ouest du pays, où les combats se poursuivent entre les groupes d'opposition et les forces nationales de défense. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent d'être menacés, en raison de l'augmentation des déplacements et des exactions. Nous espérons que les progrès accomplis dans le cadre du dialogue national conduiront à l'amélioration des conditions de sécurité dans les jours à venir. Par ailleurs, il faut accélérer le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

La mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces s'est améliorée au cours des quatre derniers mois. Cela témoigne clairement de la coopération accrue entre la MINUSCA et les autorités de la République centrafricaine. Malheureusement, les soldats de la paix ont continué de faire l'objet d'attaques ciblées au cours de la période considérée. Nous condamnons fermement les attaques commises contre les soldats de la paix et espérons que les dirigeants de la Mission prendront les mesures nécessaires pour assurer leur sûreté et leur sécurité. Dans la résolution 2589 (2021) adoptée en août 2021, le Conseil demande au Secrétaire général de faire rapport sur certaines tâches essentielles,

mentionnées au paragraphe 4 de cette résolution, concernant les crimes commis contre les soldats de la paix. Nous attendons avec intérêt de voir ces informations dans les prochains rapports de la MINUSCA.

La République centrafricaine se trouve à un tournant décisif dans son fragile parcours vers la paix. Le soutien continu de la communauté internationale, notamment l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, est essentiel.

L'Inde aide la République centrafricaine dans le cadre de partenariats au service du développement, notamment en lui octroyant des lignes de crédit pour des projets industriels et miniers, par la fourniture de bus et par des projets hydroélectriques, ainsi qu'au moyen de programmes de renforcement des capacités. Nous continuerons de soutenir la population centrafricaine en ces temps difficiles.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial Ndiaye, le Représentant spécial Matondo et le Secrétaire exécutif Caholo de leurs exposés.

Je salue la participation de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, à la séance d'aujourd'hui.

Ma délégation abordera aujourd'hui les points suivants : les conditions de sécurité, les pourparlers de paix et le dialogue républicain. De manière très succincte et directe, nous estimons que la sécurité reste une source de préoccupation en République centrafricaine. Comme le décrit le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2022/119), les groupes armés continuent de déstabiliser les communautés locales à grande échelle. La violence sexuelle, le manque d'accès humanitaire et le recrutement d'enfants dans le conflit armé sont des réalités préoccupantes.

Le dernier rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2021/437) fait état de la multiplication des violations graves. Même si les groupes armés sont responsables de la grande majorité des exactions, il est essentiel que le Gouvernement centrafricain s'appuie sur le Code de protection de l'enfant pour lutter contre ces pratiques. Les enquêtes actuellement menées sur les auteurs des attaques perpétrées contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) méritent également d'être saluées.

Mon deuxième point concerne les pourparlers de paix. Les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont particulièrement urgentes. À l'heure actuelle, malheureusement, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ne peut pas tirer parti des renseignements fournis par le Groupe d'experts. La République centrafricaine doit utiliser au maximum les ressources de la MINUSCA et faire appel à son expertise pour accélérer la collecte des armes.

Nous appelons également toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre la feuille de route conjointe pour la paix, conçue par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons du travail accompli par l'Angola et le Rwanda pour établir la feuille de route de Luanda.

Nous saluons la reprise du dialogue national républicain et espérons que ce dialogue permettra une meilleure compréhension entre les acteurs politiques centrafricains. Nous accueillons positivement le fait qu'il soit organisé avant les élections locales prévues en septembre.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial de l'Union africaine et M. Caholo de leurs exposés.

Premièrement, le Royaume-Uni est préoccupé par la poursuite de la violence en République centrafricaine, qui compromet la possibilité d'un dialogue politique sans exclusive. Nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Nous nous félicitons également du retour des partis d'opposition dans le processus de dialogue républicain et saluons les immenses efforts déployés dans le cadre de la feuille de route conjointe de Luanda. Il s'agit là de progrès encourageants. L'Accord politique reste le seul moyen de parvenir à une paix et à une stabilité à long terme pour les Centrafricains.

Deuxièmement, le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la détérioration continue de la situation humanitaire en République centrafricaine et les menaces qui ne cessent de peser sur les civils. L'intensité des déplacements et de la violence sexuelle liée au conflit, mise en évidence dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/119), est inacceptable. Les attaques contre le personnel humanitaire et les refus d'accès humanitaire doivent cesser. Malheureusement, les rapports montrent que les violations du droit international humanitaire et les violations des droits humains et les atteintes à ces droits par toutes les parties au conflit se poursuivent.

Le Royaume-Uni déplore les massacres aveugles de civils non armés et les attaques commises contre les communautés peules et musulmanes par les Forces armées centrafricaines et le groupe mercenaire russe Wagner, comme l'ont souligné d'autres orateurs. Le groupe Wagner joue un rôle déstabilisateur dans le pays. Sa présence met à mal le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), au détriment des citoyens du pays. Nous demandons au Gouvernement de garantir la pleine application dans le pays du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et de veiller à ce que tous les auteurs de violations ou d'exactions soient tenus de répondre de leurs actes.

Troisièmement, je voudrais aborder les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nous prenons note de la diminution des violations de l'accord sur le statut des forces au cours de la dernière période considérée. Cependant, nous continuons de demander que la lumière soit faite sur l'attaque commise contre un bus de la police des Nations Unies en novembre dernier, qui a fait des victimes parmi le personnel des Nations Unies et un mort parmi les civils. Nous sommes également très préoccupés par le brouillage des signaux GPS et des communications par satellite de la MINUSCA. Il est urgent d'enquêter sur ce point. Tout retard dans le règlement de ce problème fera courir des risques inacceptables au personnel civil et en tenue des Nations Unies.

Je voudrais souligner une fois de plus que l'embargo sur les armes existe pour empêcher que des armes ne tombent entre les mains de groupes armés et n'alimentent la violence. Il n'a pas pour but d'empêcher le Gouvernement d'obtenir le matériel nécessaire à la défense et à la réforme du secteur de la sécurité. En effet, à ce jour, le Comité a approuvé toutes les demandes de dérogation qui lui ont été présentées dans le cadre de l'embargo sur les armes. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Gouvernement en ce qui concerne le respect des critères de référence du Conseil, mais il est essentiel que le blocage concernant le Groupe d'experts soit rapidement levé.

Enfin qu'il me soit permis de joindre ma voix à celle de mes collègues du Conseil pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son travail et de ses efforts inlassables au cours des trois dernières années et lui souhaiter plein succès dans ses activités futures.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) : Je voudrais moi aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Matondo, ainsi que le Secrétaire exécutif, M. Caholo, pour leurs interventions éclairantes de ce matin.

Je salue la présence ce matin de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon.

Je saisis cette occasion pour remercier très sincèrement M. Ndiaye pour le travail inestimable qu'il accomplit dans des circonstances très difficiles en République centrafricaine.

En octobre dernier (voir S/PV.8882), nous nous sommes félicités de l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral en République centrafricaine, qui constituait un pas très important dans la poursuite de la paix, ainsi qu'un retour aux conditions de l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il est regrettable que les progrès se soient arrêtés là, et que ce soient les civils qui en souffrent le plus. Je rappelle l'appel du Secrétaire général à toutes les parties à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu et engager un véritable dialogue en faveur de la paix, avec la pleine et entière participation des femmes.

Une solution politique fondée sur un dialogue national constructif et inclusif représente une occasion pour faire avancer la paix et la sécurité, ce que la population de la République centrafricaine mérite pleinement. Nous nous félicitons du retour des dirigeants de l'opposition au Comité d'organisation du dialogue républicain, et nous exhortons tous les acteurs politiques en République centrafricaine à s'engager d'une manière constructive.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Des violations des droits humains, des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire continuent d'être perpétrés par toutes les parties au conflit. Les souffrances en République centrafricaine se sont intensifiées. Nous constatons une augmentation des cas de violence fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit contre les femmes. En outre, nous avons constaté une nouvelle augmentation du nombre de violations graves contre des enfants. Le nombre élevé de violations des droits humains commises par les forces de sécurité nationales et autres personnels de sécurité est particulièrement préoccupant. Nous exhortons une fois de plus les autorités à veiller à ce que des enquêtes approfondies, impartiales et efficaces soient menées sur toutes les allégations de violations et d'atteintes, et nous

demandons instamment aux autorités de faire en sorte que les auteurs rendent des comptes, quelle que soit leur nationalité ou leur affiliation.

L'Irlande est profondément préoccupée par les informations faisant état de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits impliquant d'autres membres du personnel de sécurité en République centrafricaine, notamment le groupe Wagner. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour mettre fin au cycle des conflits. Nous prenons note de l'annonce faite hier que la Cour pénale internationale avait programmé l'ouverture du procès dans l'affaire contre Mahamat Said Abdel Kani pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis à Bangui en 2013. Cela devrait servir de rappel à toutes les parties que les crimes graves ne doivent pas rester impunis.

Aujourd'hui, un nombre sidérant de personnes – 3,1 millions de personnes, soit 63 % de la population – ont besoin d'aide humanitaire et de protection. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la poursuite des attaques contre les acteurs humanitaires et les obstructions à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons des progrès dans les enquêtes sur les attaques contre le personnel de l'ONU, et nous encourageons les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour traduire les responsables en justice. Nous rappelons à toutes les parties impliquées dans les hostilités leur obligation de respecter le droit international, y compris le droit humanitaire, en toutes circonstances.

Les violations persistantes de l'Accord sur le statut des forces sont inacceptables, tout comme les campagnes de désinformation contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les partenaires internationaux. En fin de compte, c'est la population de la République centrafricaine qui souffre le plus lorsque la Mission n'est pas en mesure de s'acquitter librement de son mandat.

Les élections locales représentent une occasion de faire des progrès en République centrafricaine. Nous exhortons tous les acteurs à œuvrer à la création d'un environnement propice à la tenue pacifique des élections locales dans le courant de l'année. Nous saluons les efforts pour promouvoir la pleine participation des femmes aux élections, tant comme électrices que comme candidates.

Nous ne cessons, dans le cadre des nombreux dossiers traités ici au Conseil de sécurité, d'insister sur le fait que la participation des femmes n'est pas un luxe ou une option. Elle est absolument indispensable

pour instaurer et pérenniser la paix. Toutes les femmes ont le droit d'être assises et représentées à la table où sont prises les décisions importantes pour l'avenir de leurs pays et de leurs communautés locales. Nous encourageons également les efforts pour garantir la participation des rapatriés et des personnes déplacées aux prochaines élections.

(l'oratrice reprend en français)

Les sanctions sont un outil important utilisé par le Conseil afin de soutenir la restauration de la paix et la sécurité en République centrafricaine. Je réitère le soutien de l'Irlande au Comité des sanctions créé par la résolution 2127 (2013), et j'appelle encore une fois à la fin de retards dans la désignation des experts du Comité.

Pour conclure, l'engagement de la région a fortement contribué aux efforts de restauration de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, notamment le soutien aux efforts de médiation. Le Conseil devrait continuer à soutenir ces initiatives, dans la poursuite de la paix en République centrafricaine.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, M^{me} Baipo Temon, à notre séance d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs exposés M. Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général, M. Matondo, Représentant spécial de l'Union africaine, et M. Caholo, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (S/2022/119), je voudrais faire les observations suivantes.

La situation en République centrafricaine s'améliore dans l'ensemble. La Chine note avec satisfaction que le Gouvernement centrafricain a pris une série de mesures pour maintenir la stabilité politique, améliorer la situation en matière de sécurité, relancer le processus de développement économique et mener des échanges avec d'autres pays. Le dialogue républicain est sur le point de commencer, et les préparatifs des élections locales sont en cours. La Chine se félicite de ces évolutions.

Nous espérons que toutes les parties en République centrafricaine participeront activement au dialogue afin de rapprocher leurs points de vue et de renforcer la confiance mutuelle, de manière à donner un nouvel élan à la conclusion d'un cessez-le-feu global et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La Chine appuie les efforts de médiation déployés par les

organisations régionales et sous-régionales et salue le rôle de premier plan joué par des pays tels que l'Angola, le Congo et le Rwanda. Nous espérons que la communication avec le Gouvernement centrafricain sera renforcée en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route de la CIRGL, pour créer des synergies et tenir compte de la situation sur le terrain et des besoins réels.

Depuis que le Président Touadera a déclaré un cessez-le-feu le 15 octobre 2021, la situation en matière de sécurité s'est globalement améliorée grâce aux efforts considérables déployés par le Gouvernement centrafricain et les parties concernées. Les troubles politiques récents dans certains pays africains ont démontré à suffisance que la préservation de l'intégrité territoriale et la protection des citoyens sont des responsabilités fondamentales de tous les pays souverains. En dernière analyse, la République centrafricaine doit compter sur ses propres forces pour parvenir à une paix durable. La communauté internationale doit aider les forces armées centrafricaines à renforcer leurs capacités en matière de sécurité et à contrer les menaces posées par les groupes armés en fonction des besoins du Gouvernement centrafricain et respecter le droit du Gouvernement de coopérer en toute indépendance avec d'autres pays en matière de sécurité.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit s'attacher en priorité à aider la République centrafricaine à étendre l'autorité de l'État, à renforcer le déploiement des forces de sécurité et à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité. Le Gouvernement centrafricain et les pays de la région ont souligné à de nombreuses reprises que l'embargo sur les armes était le principal obstacle au renforcement des capacités de la République centrafricaine en matière de sécurité et ont donc appelé à sa levée dans les meilleurs délais. La Chine exhorte le Conseil de sécurité à entendre leurs demandes, à lever rapidement l'embargo sur les armes et à apporter son concours au Gouvernement centrafricain pour qu'il puisse relever les défis en matière de sécurité et maintenir la stabilité nationale.

L'amélioration des conditions de sécurité a permis de relancer, dans une certaine mesure, le développement économique en République centrafricaine, mais le pays reste confronté à de multiples défis, tels que les contraintes financières et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La situation humanitaire n'incite guère à l'optimisme, étant donné que 3,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. La communauté internationale, en particulier les grandes puissances, doit fournir une aide financière en temps voulu pour aider la République centrafricaine à

surmonter ces difficultés. Dans le même temps, il faut aider le pays à redresser son économie, à améliorer les moyens de subsistance de la population et à transformer ses avantages en ressources naturelles en avantages en termes de développement, afin de poser les fondements de la paix grâce au développement durable.

Dans une lettre qu'elle a adressée au Président du Conseil en novembre 2021, la Ministre des affaires étrangères Baipo Temon a présenté des réflexions et des suggestions importantes concernant le mandat et la performance de la MINUSCA. Le respect de l'opinion des pays concernés est une condition préalable pour que les opérations de maintien de la paix puissent mener à bien leur travail et obtenir de bons résultats. La MINUSCA doit continuer à écouter pleinement les opinions de la République centrafricaine, faire concorder son action avec les besoins et les priorités du pays et rétablir la confiance avec le Gouvernement et tous les secteurs de la société pour créer des synergies. Personne ne veut voir d'incidents touchant à la sécurité des soldats de la paix en République centrafricaine. Ces derniers temps, la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain communiquent et se concertent activement pour préserver conjointement l'accord sur le statut des forces, ce qui donne de bons résultats. Nous espérons que les deux parties œuvreront dans le même sens et renforceront la sécurité des soldats de la paix.

Pour terminer, je remercie M. Ndiaye de son dernier exposé au Conseil en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. La Chine appuiera, comme toujours, l'action menée par la Mission et espère que celle-ci contribuera davantage à la paix globale, à la stabilité et au développement du pays.

La Présidente (parle en russe) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Fédération de Russie.

Nous remercions M. Mankeur Ndiaye, M. João Samuel Caholo et M. Bertino Matias Matondo de leurs exposés. Nous saluons également la participation de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, à la présente séance.

Nous suivons de près l'évolution de la situation en République centrafricaine. Nous pensons que dans l'ensemble, la situation sur place a été stabilisée, et que les capacités de combat des formations armées illégales ont été réduites. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce de cessez-le-feu faite par le Président Touadera le 15 octobre dernier.

L'autorité de l'État dans les régions se renforce, le système judiciaire fonctionne mieux, et le nombre de

personnels déployés dans tout le pays pour faire appliquer les lois est en augmentation. Les préparatifs des élections municipales, prévues en septembre 2022, sont également en cours.

Nous sommes convaincus que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 reste fondamental pour instaurer une paix et une sécurité durables dans le pays. Nous prenons acte des efforts déployés par les autorités pour mettre en œuvre l'initiative du Président concernant l'organisation d'un dialogue républicain. Il importe que les autorités s'engagent à garantir l'inclusion lors de la mise en œuvre de la feuille de route pour la revitalisation de l'Accord politique, qui a été élaborée dans le cadre de l'assistance régionale.

Nous saluons la participation active de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale aux efforts déployés par l'ONU et les partenaires internationaux de Bangui afin de stabiliser la situation en République centrafricaine. Nous soulignons que toute initiative de médiation dans le cadre d'organisations sous-régionales doit être lancée en concertation avec le Gouvernement centrafricain.

Nous pensons qu'il importe d'être guidés par les priorités que le Président de la République centrafricaine a présentées lors d'une séance du Conseil de sécurité le 18 octobre dernier (voir S/PV.8882). Parmi elles figurent notamment la cessation des hostilités, la dissolution des formations armées illégales, la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des militants, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des frontières nationales et la promotion progressive du processus de paix.

Nous constatons que l'alliance des formations armées illégales appelée « Coalition des patriotes pour le changement » et les divers groupes qui ont fait scission n'abandonnent pas la lutte armée et ne renoncent pas à leurs projets de prise de pouvoir par la force. Nous sommes également préoccupés par les armes sophistiquées en leur possession. Dans ces conditions, nous pensons qu'il est essentiel de renforcer les capacités des autorités légalement élues. Nous estimons que si les dirigeants de la République centrafricaine ne bénéficient pas d'un appui efficace pour renforcer les capacités de combat des forces armées nationales, surmonter la crise interne pourrait prendre beaucoup de temps. Nous sommes convaincus qu'une armée et des forces de l'ordre compétentes et bien formées constituent une condition préalable importante à la stabilisation à long terme de la République centrafricaine.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit être un élément central s'agissant d'assurer la sécurité dans le pays, compte tenu en particulier des tâches de lutte contre les formations armées illégales qui incombent aux soldats de la paix au titre de la protection des civils. Nous plaçons pour une coordination plus étroite entre la MINUSCA, Bangui et les partenaires bilatéraux sur le terrain. Le mandat de la MINUSCA ne peut être pleinement mis en œuvre que si le dialogue fondé sur la confiance et la compréhension mutuelle avec les autorités du pays hôte sont préservés. Par conséquent, nous osons espérer que les changements prévus à la tête de la MINUSCA auront des effets positifs sur les relations de la Mission avec Bangui.

La Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2605 (2021) concernant la prorogation du mandat de la MINUSCA, le 12 novembre dernier. Ce faisant, nous avons envoyé un signal à la direction de la Mission, pour lui montrer la nécessité de remédier aux lacunes dans le travail de la MINUSCA, avant tout s'agissant d'instaurer la coopération requise avec les autorités de Bangui.

En même temps, nous devons être conscients que la MINUSCA ne peut ni ne doit se substituer aux efforts des autorités nationales. C'est à elles qu'incombe la responsabilité principale de l'avenir du pays et de la protection de la population civile. C'est pourquoi nous devons continuer à renforcer les capacités de la République centrafricaine. Toutefois, le régime d'embargo sur les armes est un obstacle à la réalisation de cette tâche. Le régime de sanctions du Conseil de sécurité doit donc être adapté sans délai à la situation sur le terrain. La Russie n'a eu de cesse de plaider en faveur d'un assouplissement de l'embargo jusqu'à sa levée totale. La résolution 2588 (2021), du 29 juillet 2021, prévoyait, à la demande de Bangui, un nouvel assouplissement du régime de sanctions en vigueur. Nous devons continuer de prendre des mesures pour répondre aux souhaits des autorités officielles de la République centrafricaine.

La Russie aide Bangui à renforcer ses capacités militaires. Au su du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, nous avons fourni à plusieurs reprises à la République centrafricaine des articles militaires. En outre, 94 ressortissants de la République centrafricaine sont actuellement inscrits dans des académies militaires russes. Des formateurs russes sont également présents en République centrafricaine. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la campagne visant à les discréditer nous laisse perplexes. Nous rappelons que les spécialistes russes sont présents en République centrafricaine à la demande des

autorités légitimement élues de ce pays. La Russie respecte pleinement toutes les restrictions imposées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la République centrafricaine.

Aujourd'hui, de nouvelles accusations ont été lancées contre les experts russes. À la lumière des récents événements survenus dans le monde, y compris en Afrique, nous sommes frappés par l'hypocrisie des déclarations de certains de nos collègues. Tout en soulignant le droit souverain des États de choisir leurs partenaires et leurs alliances, nos collègues occidentaux peuvent devenir hystériques si les partenaires qu'un État a choisis ne leur plaisent pas, et prétendre à grands cris que l'État souverain en question n'a pas le droit de s'engager dans de tels partenariats. D'un côté, quand une organisation régionale appuie les décisions ou les politiques occidentales, ils s'en félicitent. Mais de l'autre côté, par exemple dans le cas de la République centrafricaine, les analyses des organisations et acteurs régionaux sont traitées par le mépris, et leur position sur la levée de l'embargo sur les armes n'est pas prise en compte.

Plusieurs pays représentés ici au Conseil ont pendant des années fourni une prétendue assistance militaire aux États africains, et pas seulement africains, d'ailleurs. Puis, au bout de quelques années, ils ont tout simplement laissé tomber ces États, comme ce fut le cas pour l'Afghanistan. Nous parlerons d'un autre exemple en lien avec l'Afrique dans la journée. Après quoi, tout d'un coup et pour une raison qui nous échappe, tout le monde est accusé d'être coupable ou responsable de ce qu'il s'est passé, sauf ceux-là mêmes qui ont été présents dans ces pays de nombreuses années durant.

Les uns après les autres, nos collègues du Conseil de sécurité ont répété aujourd'hui des informations non vérifiées sur des cas présumés de violation des droits de l'homme et d'autres crimes. Mais pourquoi n'exigent-ils pas les uns des autres les résultats des enquêtes sur la frappe aérienne contre Kaboul qui a tué sept enfants et sur les frappes aériennes en Iraq, à Hajin et Baghouz, qui ont fait 80 morts sans que personne ne soit sanctionné pour ces crimes ? Est-ce que personne n'en était responsable ? Pourquoi ces questions ne sont-elles pas posées régulièrement ?

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il s'agit de la dernière séance d'information à laquelle M. Ndiaye participe en sa qualité actuelle. Je le remercie de son exposé et lui présente tous mes vœux de succès pour l'avenir, quelle que soit la voie qu'il choisira.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Je suis particulièrement honorée de pouvoir prendre part à la présente séance du Conseil de sécurité, qui a pour objet l'examen du rapport périodique du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2022/119). Je voudrais, avant de présenter les observations de la République centrafricaine, vous adresser, Madame la Présidente, mes vives félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois de février. Je saisis également l'opportunité de ma prise de parole devant le Conseil pour remercier les partenaires techniques et financiers de la République centrafricaine, tant multilatéraux que bilatéraux, et remercier aussi les représentants des États membres du Conseil, organe garant de la paix dans le monde, pour leur présence ici, preuve de leur attachement à la cause centrafricaine et aux efforts consentis pour la consolidation de la paix dans mon pays. Je remercie chaque intervenant pour sa contribution, l'expression de sa préoccupation et les soutiens aux mécanismes et aux processus de paix en République centrafricaine.

Il est important de noter qu'en dépit d'une situation sécuritaire et politique difficile, le Gouvernement, sur les orientations du Président de la République et Chef de l'État, M. Faustin Archange Touadera, a continué de mener les efforts nécessaires pour une amélioration significative de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine. À ce titre, sur le plan politique, des mesures courageuses ont été prises par le Gouvernement centrafricain afin d'accélérer le processus de paix, notamment la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que de la feuille de route issue du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et ainsi, faire aussi évoluer la situation politique ainsi que socioéconomique. Il s'agit de mesures telles que le cessez-le-feu unilatéral décrété par le Président de la République et Chef de l'État conformément à la feuille de route dite feuille de route de Luanda ; la suspension des poursuites pénales à l'encontre de certains leaders de l'opposition démocratique, engendrant ainsi l'accélération du processus de dialogue républicain ; l'enclenchement du processus des élections locales et régionales avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux ; l'amélioration du climat social par un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et la réévaluation du salaire minimum interprofessionnel garanti ; la conclusion d'un programme de facilités élargi, à travers la poursuite du dialogue avec les partenaires techniques et financiers ; la prolongation du Plan national de

relèvement et de consolidation de la paix jusqu'en 2023, dans l'attente de la définition d'un nouveau cadre de référence pour la mobilisation des ressources.

Nous prenons note des appels à une accélération de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe de la CIRGL. Pour preuve de l'engagement du Gouvernement à faire avancer le processus de paix, il est important de rappeler ici que l'ensemble des initiatives, en termes de processus de paix, définies ou en cours, sont nées des appels des autorités centrafricaines, de manière soit bilatérale, soit multilatérale. L'ensemble de ces appels ont été motivés par la seule volonté des autorités d'asseoir la paix et la stabilité en République centrafricaine et d'offrir à la population un quotidien et des perspectives d'avenir meilleurs. Cet attachement à la paix, à la quiétude et au développement n'a pas changé. Bien au contraire, il s'est consolidé face à l'injustice inacceptable de voir le peuple centrafricain dépourvu de son droit au même régime de droit qui, ailleurs, est unanime quant à la condamnation de la terreur et de la misère d'hommes causées par la tyrannie et l'oppression d'autres hommes. Cette volonté et cet engagement de sortir de décennies de soumission à la violence sont bien là. Ils sont bien là. C'est pourquoi, consciente de sa situation de précarité et de faiblesse, la République centrafricaine fait appel aux partenaires, aux pays amis, aux organisations qui ont la capacité nécessaire, et dont les principes fondamentaux sont d'appuyer ceux qui sont en situation de difficulté, afin d'accompagner les efforts menés, et ce, de manière engagée, de manière pragmatique et non bureaucratique, et en tenant compte de la réalité du terrain pour ne point fixer des objectifs illusoires et des conditions bloquantes aux différents processus de paix, pour dire que le succès du processus de paix, et notamment de la feuille de route conjointe de la CIRGL, dépendra de notre capacité à travailler ensemble, dans le cadre d'ateliers de travail où les clivages sur la visibilité des uns et des autres doivent être dépassés au nom d'un objectif commun : sortir gagnants, de manière collective et non individuelle. Cela dépendra aussi de notre volonté de rester engagés et solidaires face aux ennemis de la paix, à savoir les groupes armés.

Qu'il me soit permis de faire un point concernant les initiatives prises dans le cadre de la feuille de route de Luanda, et notamment l'initiative du Gouvernement centrafricain conformément au communiqué issu du mini-sommet de la CIRGL du 16 septembre 2021, qui a demandé au Gouvernement centrafricain de mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route conjointe. À l'initiative du Gouvernement, une réunion de suivi de la mise en œuvre de la

feuille de route conjointe a été organisée le 14 janvier en terre centrafricaine. Se sont réunis à cette occasion le comité ministériel mis en place dans le cadre du sommet des chefs d'État de la CIRGL, composé des ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Rwanda et de la République centrafricaine, assistés des experts mis en place par le comité ministériel, afin d'avoir un comité technique d'experts pour travailler et mener les ateliers de travail utiles pour parfaire la mise en œuvre de la feuille de route, et ce, en complémentarité de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Cette réunion s'est tenue conformément, donc, au communiqué qui indiquait que ce mécanisme de suivi et de mise en œuvre incombait aux autorités centrafricaines, pour pouvoir mettre en place une coordination avec les partenaires techniques et financiers de la République centrafricaine avec, en appui, des représentants de la CIRGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Ainsi, j'en appelle à un soutien de la communauté internationale et des États Membres ici présents, à un appui sans équivoque au bon déroulement et à la bonne mise en œuvre de la feuille de route conjointe. Il s'agit désormais de travailler ensemble aux recommandations et aux défis qui ont été présentés lors de cette réunion du 14 janvier. Il s'agit de travailler ensemble à atteindre les objectifs fixés, notamment par les six thématiques retenues dans cette feuille de route, que je vais rappeler ici. La première est l'engagement des groupes armés, car il s'agit en premier lieu de ramener les groupes armés à la raison, à une renonciation à la violence et à une adhésion au processus de paix. La deuxième thématique est le cessez-le-feu pour créer un climat de confiance dans le processus de paix. La troisième thématique concerne le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement des groupes armés issus de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), avec un engagement des leaders dans le cadre de l'initiative de la CIRGL. La quatrième thématique porte sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, en tenant compte du respect de la souveraineté en ce qui concerne la définition et la mise en place de l'armée nationale. La cinquième thématique concerne la sécurisation des frontières à travers la mise en œuvre des accords bipartites ou tripartites définis avec les pays voisins. La sixième thématique a trait au processus politique et se décompose en deux sous-thématiques, la première étant la restauration de l'autorité de l'État sur tout le territoire centrafricain et la seconde, le soutien à l'initiative présidentielle qui est le dialogue républicain, et je voudrais préciser que l'initiative du dialogue républicain est appuyée par le sommet des chefs d'État de la CIRGL, et non recommandé par ce sommet.

Une première synthèse de cette mise en œuvre a donc eu lieu le 14 janvier et, dans le souci de pragmatisme, nous nous sommes focalisés sur les trois premières thématiques afin de pouvoir dresser un état des lieux, définir les défis et soumettre les recommandations autour desquelles l'ensemble des partenaires devront œuvrer ensemble et de manière solidaire. Le non-respect des engagements pris par les groupes armés, notamment ceux relevant de la thématique 1 concernant la renonciation à la violence, les violations du cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Président de la République et les difficultés dans la réalisation du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement des éléments de la CPC du fait de l'absence de volonté de respecter les engagements pris par ces groupes armés nous oblige aujourd'hui à rester fermes dans nos décisions face aux ennemis de la paix, à soutenir ce processus, à soutenir les initiatives de la sous-région pour qu'enfin, au-delà de maintenir la paix, avant de maintenir la paix, nous puissions asseoir cette paix tant attendue par la population centrafricaine.

En un mot, je dirais que nous devons faire de l'aspiration du peuple centrafricain un objectif commun. Le dialogue républicain qui se tiendra en mars prochain, comme déjà indiqué, se veut inclusif en respect du principe du non à l'impunité, principe précieux et à la base de l'état de droit que nous voulons bâtir en République centrafricaine. Ce dialogue, allié au cadre de référence reconnu par tous comme seul instrument de paix, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, doit, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, renforcer l'appropriation nationale du processus politique et de la paix sans quelconque ingérence.

S'agissant de la situation sécuritaire, tout en tenant compte des préoccupations mentionnées dans le rapport ici présenté et du fait que la situation sécuritaire reste instable, il faut indéniablement reconnaître que celle-ci s'est notablement stabilisée grâce aux efforts conjugués des forces de défense et de sécurité, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et des forces alliées. Le Gouvernement centrafricain se félicite de la baisse du taux de criminalité dans la ville de Bangui. Le processus de désengagement des groupes armés, restés fidèles à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, tels que les unités spéciales mixtes de sécurité, demeure opérationnel sous commandement à Bouar et à Paoua. De plus, il faut préciser que l'affaiblissement de la rébellion de la CPC est accentué par de fortes dissidences au sein de leurs éléments armés, qui volontairement se désolidarisent

de la violence et ainsi de leur leader. La reconstruction des forces de défense et de sécurité se poursuit, conformément au plan national de défense, avec l'appui de la communauté internationale et des partenaires.

Les auteurs présumés de violations des droits de l'homme sont systématiquement poursuivis et condamnés par le tribunal militaire concernant les Forces armées centrafricaines, sans préjudice de poursuites disciplinaires à l'initiative de l'Inspection générale de l'armée nationale. La régression des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constatée sur la période cible résulte des condamnations et des sanctions disciplinaires prononcées et appliquées par les juridictions et instances compétentes. Les opérations de sécurisation des sites d'exploitation minière visent à reprendre aux groupes armés le contrôle de ces sites et à lutter contre le trafic illicite des ressources naturelles, ainsi que la présence de sujets étrangers en situation irrégulière. Ces efforts menés pour asseoir la paix ne peuvent souffrir d'aucune suspicion. Les autorités centrafricaines n'ont nullement fait le choix d'une approche militaire, mais elles ont fait le choix, tel que la Charte des Nations Unies le recommande et tel qu'il est mentionné dans les résolutions prises ici, d'assurer la protection de leur population et l'intégrité de leur territoire, car cela relève de leur responsabilité. Autant ensemble nous devons écouter et comprendre les inquiétudes et les préoccupations face à la situation humanitaire alarmante, aux crimes perpétrés contre les civils et personnels internationaux et aux violations des droits humains et du droit international humanitaire, autant ensemble nous devons écouter et comprendre que la population centrafricaine est lassée, exaspérée par le perpétuel recours à la force par les groupes armés, et ce, depuis des décennies, lassée par la soumission à la violence qui lui est imposée, par la pratique de l'impunité justifiée par la nécessité de dialoguer avec ses bourreaux, alors qu'ailleurs, les criminels sont traqués et impérativement mis face à leurs responsabilités devant la case justice en faisant attention à ne point pratiquer de deux poids deux mesures. Nous notons et comprenons les vives préoccupations des membres du Conseil de sécurité face aux violations et attaques visant les Casques bleus et le personnel humanitaire. Nous les invitons également à ne pas faire fi des milliers, voire des millions de victimes centrafricaines qui ont perdu la vie face à la violence des groupes armés lors des différentes tentatives de coup d'État, réussies ou manquées, en 2003, en 2013, en 2020, et je passe les martyrs des coups d'État et mutineries des années 70, des années 80 et des années 90. Les violations des droits

humains sont inacceptables, tout comme il est inacceptable de légitimer la violence des groupes armés en se focalisant sur des violations commises sur une période limitée au détriment de plus de 20 ans de soumission à la barbarie des groupes armés.

L'obtention de progrès tangibles tant dans le processus politique que dans la quête de la paix et de la stabilité est conditionnée à notre capacité à rendre justice et à lutter contre l'impunité. C'est pourquoi le Gouvernement se réjouit d'annoncer que la Cour pénale spéciale (CPS), dont la maturation progresse, a prévu l'ouverture des procès au courant du mois de mars. Un cadre de communication et de concertation entre le Parquet spécial de la CPS et le Ministère de la justice est en cours de formalisation pour permettre la résolution en temps utile des difficultés d'exécution des mandats, ainsi que l'impulsion des mesures idoines en vue de faciliter la traduction des personnes sous mandat de justice politique ou militaire. Les organes chargés du contrôle et de la redevabilité au sein de l'appareil judiciaire et de l'armée sont à pied d'œuvre pour constater les dysfonctionnements et établir les responsabilités à l'occasion de l'exécution d'un mandat de justice contre une personnalité politique ou militaire.

Le taux de couverture judiciaire et pénitentiaire s'est nettement amélioré ces derniers temps, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, et ce, grâce à un effort considérable sur le redéploiement du personnel. Devant la récurrence des allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en lien avec la crise, la Commission d'enquête spéciale, dont le mandat initial était limité dans le temps, a été érigée *mutatis mutandis* en organe pérenne afin d'interagir avec la Division des droits de l'homme.

Les allégations de violations des droits de l'homme commises pendant la période considérée, y compris les incidents militaires survenus à Buoyam, Matika et à proximité de la résidence du Chef de l'État font l'objet d'un traitement judiciaire approprié par les mécanismes habituels, mais également d'un rapport de pays qui sera publié ultérieurement.

Concernant ce dernier point, le Gouvernement continue de déplorer l'imprécision des rapports sur les violations des droits de l'homme et les violences sexuelles liées au conflit, qui n'est pas de nature à faciliter les investigations judiciaires et la mise en œuvre de poursuites pénales. Il est donc impératif que les rapports sur les violations des droits humains soient exhaustifs, appliqués à tous les acteurs pour ne point être partiels, et à la cause de la géopolitique pour ne point créer une

hiérarchie des victimes par le caractère de l'acteur jugé fréquentable ou non. Il s'agit ensemble de condamner ce qui est condamnable, de condamner tous les acteurs ayant commis des crimes et des violations en terre centrafricaine, cela afin de montrer non pas au seul peuple centrafricain, mais à toute l'humanité, que garantir la paix dans le monde et préserver les droits humains ne se limite pas à parler humanité, et exige surtout de pratiquer l'humanité, et que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne représente pas de simples articles posés sur un parchemin devenu illisible.

Sur le sujet des droits humains, il est primordial de pratiquer l'impunité zéro car en République centrafricaine, autant nous avons observé qu'un contingent a été renvoyé sur la base de dénonciations non avérées mais jugées suffisamment graves pour sommer son retrait, autant nous avons observé que 40 accusations et 40 témoignages ont abouti à zéro procès.

Je voudrais terminer sur le sujet de la sécurité en parlant des efforts menés dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de la réforme du secteur de la sécurité.

Les ex-combattants des armées démobilisées arrêtés en possession d'effets militaires dans la préfecture de la Haute-Kotto suite à une opération de fouille ont finalement été libérés après enquête.

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, spécifiquement en matière de gestion des armes et munitions, un comité a été mis en place en février 2021 pour la mise en œuvre et le suivi. Ce comité a répertorié un certain nombre de personnels formés et qualifiés devant travailler dans les dépôts d'armes et de munitions. Faute de matériel légal, ces personnels ne sont pas tous opérationnels.

Il me semble que nous devons tirer les leçons du passé et regarder vers l'avenir. Nous devons mieux coordonner notre travail ensemble pour nous permettre d'atteindre notre objectif commun, qui est de recouvrer une paix durable en République centrafricaine et créer des conditions propices au développement économique et social de la République centrafricaine. Cela n'est pas un doux rêve ni un rêve pieux. Cela est possible car d'autres ont démontré que cela était possible. Il nous faut être tous animés des mêmes convictions, du même engagement, de l'envie d'aider résolument pour que notre solidarité et notre partenariat ne souffrent d'aucune manipulation ni d'aucune désinformation ou campagne de désinformation.

Le respect de part et d'autre des engagements pris et des principes bien pensés de la Charte des Nations Unies doit pouvoir nous aider à dépasser nos humeurs,

nos divergences de vues et nos critiques, sachant que la critique constructive est un atout qui doit être utilisé, selon les recommandations de l'illustre Gandhi, que je cite, « avec humilité et une courtoisie qui ne laisse subsister aucune amertume ».

En définitive, la persistance des trop nombreuses crises en République centrafricaine continue d'engendrer de graves conséquences et d'entraver tous les efforts consentis pour construire une nation respectueuse des valeurs humaines. Le Gouvernement voudrait rassurer la communauté nationale et internationale quant au fait que les questions des droits humains, des violences sexuelles liées au conflit et de la libre-circulation des personnes et des biens restent et demeurent une préoccupation majeure pour le Gouvernement centrafricain. Le Gouvernement a élaboré et continue d'élaborer des mécanismes appropriés pouvant apporter des solutions idoines à différents maux qui continuent à gangréner le pays. À ce titre, le Gouvernement réitère son appel à tous ses partenaires afin qu'ils continuent de l'appuyer pour parvenir à une stabilité durable.

Le Gouvernement voudrait réitérer son appel à la levée totale de l'embargo sur les armes et appelle le Conseil à dépasser une sanction inappropriée et arbitraire car au détriment des forces gouvernementales, injuste et inefficace car en décorrélation avec l'objectif recherché et la réalité du terrain. Un engagement commun est prioritaire pour oeuvrer à réduire les capacités des ennemis de la paix que sont les groupes armés, conformément au mandat de la MINUSCA.

Je saisis ici l'occasion de remercier et féliciter les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leurs appuis multiformes, qui ont permis d'accomplir un certain nombre d'avancées. Je voudrais également remercier, au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, la MINUSCA pour son accompagnement, notamment dans les efforts de médiation dans le dialogue communautaire, l'adaptation des mécanismes d'alerte rapide et l'appui au désarmement et à la démobilisation d'ex-combattants.

Je voudrais particulièrement saluer le travail abattu par le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, mon cher frère Mankeur Ndiaye, dans des conditions difficiles. Le contexte centrafricain est difficile du fait d'une situation de conflit qui n'a que trop

duré. J'adresse mes sincères remerciements à M. Ndiaye pour avoir porté avec nous et pour nous le combat de la paix. Le processus de paix est encore confronté à de nombreux défis. Je le remercie pour sa contribution ferme et son engagement dans ce processus, et je l'invite à continuer de plaider la cause centrafricaine au-delà des frontières de la République centrafricaine. Merci à lui.

Je terminerai mon propos en rappelant que la nécessité de l'accompagnement de la communauté internationale auprès de la République centrafricaine n'est nullement remise en cause, d'où la satisfaction exprimée par le Gouvernement lors du renouvellement du mandat de la MINUSCA. Il est désormais question de gagner en efficacité afin de faire taire les frustrations et de répondre aux attentes légitimes de la population, à qui nous sommes comptables de nos actions. À cet effet, les bons offices de la MINUSCA doivent gagner en efficacité et en résultats, particulièrement en appuyant des programmes de formation pour les forces de sécurité intérieure ; la réhabilitation des voies utilisées par les chars et autres équipements lourds ; la commission d'enquête sur l'utilisation d'explosifs, tel que préconisé dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; la mise en œuvre de la feuille de route conjointe ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui englobe le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

Au regard des avancées significatives déjà enregistrées dans tous les domaines pour permettre un développement durable, le Gouvernement réaffirme qu'il privilégie la concertation permanente avec ses partenaires dans l'optique de trouver des solutions qui s'imposent à nous afin d'atteindre nos objectifs. Qu'il me soit permis de clore sur une citation de Robert Sabatier, qui dit « les amis de nos ennemis que l'on croit nos ennemis sont nos alliés en puissance ».

La Présidente (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 12 h 40.